

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la FAPEE

5-6 juillet 2019 - Palais du Luxembourg



Ordre du Jour

vendredi 5 juillet

- ◆ **Ouverture de l'Assemblée Générale**
- Sénateur Jean-Yves Leconte ; François Normant, président
- ◆ **Politique des langues, réforme du lycée et du bac dans le réseau EFE**
- Fabrice Rousseau et Vassiliki Driancourt, service pédagogique de l'AEFE
- ◆ **Enseignement français à l'étranger : les évolutions attendues**
- Samantha Cazebonne, députée; Dominique Depriester (MEAE/DCERR);
Olivier Brochet, Jean-Paul Négrel (AEFE); Jean-Christophe Deberre (MLF);
François Normant (FAPEE)

samedi 6 juillet

- ◆ **Vie de la Fédération**
- Rapport d'activité, élection des administrateurs
- ◆ **Atelier : Levée de fonds pour les associations et les établissements**
- TZ Conseil – Turenne Consulting – Virginie Royer APL CDG-Londres
- ◆ **Atelier : Les flux financiers entre les établissements et la France**
- Pascal Joubin et Emilie Hua de la Banque Transatlantique
- ◆ **Atelier : Vis ma vie de Dys** - Corinne Truffier
- ◆ **Atelier : La médiation et son apport en milieu scolaire**
- Marie-Claude Abou Fadel
- ◆ Clôture de l'Assemblée Générale

AGO des 5,6-7-2019

Liste des Présents

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

ALGER, *Lycée international Alexandre Dumas* (EGD), Zarine HASNAOUI

ALICANTE, *Lycée français Pierre-Deschamps* (EPR MLF/Conv. AEFE), Sigolène DESCAZAUD

AMMAN, *Lycée français international* (Conv. AEFE), David MARTINON

BAMAKO, *Ecole « les Lutins »* (Part. AEFE) Aliou TRAORE

BAMAKO, Lycée Liberté (Conv. AEFE), Anne MOUNICOT

BARCELONE, *Lycée français* (EGD), Marta CLIMENT, Romina OSTROWICZ

BRATISLAVA, *Ecole française internat.* (Conv. AEFE), Louis SARRAZIN

BRAZZAVILLE, *Lycée Saint Exupéry* (Conv. AEFE), Peggy AGNONGONDZE Thibault LACOSTE

BRUXELLES, *Lycée Jean Monnet* (EGD), Mihaela BUCUROIU, Nathalie FOURNIER

CASABLANCA- *Lycée Lyautey* (EGD), Younes ELHIMDY - APEEF

COTONOU, *Lycée Montaigne* (Conv. AEFE), Chakirou TOUKOUROU, Nadine DOSSOU SAKPONOU

DJEDDAH, *Ecole française internat.* (Part. MLF), Marie-Claude ABOU FADEL, Mohamed LOUGHZAIL

EL JADIDA, *Lycée Jean Charcot*, (EPR MLF) Najlaa GHADFI

HANOI, *Lycée Alexandre-Yersin* (EGD), Xavier DEPOUILLY

KARIKAL, *Ecole française*, Chantal SAMUEL-DAVID, Sinnou DAVID

LAGOS, *Lycée Louis Pasteur* (Conv. AEFE), Catherine TERRAZ

LA HAVANE, *Ecole Alejo Charpentier* (Conv. AEFE), Sandy VENTURA

LA HAYE, *Lycée Vincent van Gogh* (EGD), Anne LACOMBE

LONDRES, *Lycée Charles de Gaulle* (EGD), Virginie ROYER

LUXEMBOURG, *Lycée Vauban* (Part. AEFE), Brice BULTOT

MADRID, *Lycée français* (EGD), Julie FEVRE

MAPOU, *Ecole du Nord* (Conv. AEFE), Frédéric WAEBER

MEKNES, *Lycée Paul-Valéry* (EGD), Amine DOSS BENNANI MED

MOHAMMEDIA, *GS Claude Monet* (EGD), Rhizlane El KHIATI, Hasna ABOUZAID

MURCIA, *Lycée André Malraux* (EPR MLF) Gemma GARCIA GARCIA Laura SANCHEZ BALSALOBRE

NIAMEY, *Lycée La Fontaine* (EGD), Hakada AG BOULA

NOUAKCHOTT, *Lycée Théodore Monod* (EGD), Ahmed OULD ZEIN

OUAGADOUGOU, *Lycée Saint-Exupéry* (Conv. AEFE), Claire de la HOUGUE, Issa SIDIBE

ROME, *Lycée Chateaubriand* (EGD), Mélissa NACHTIGAL, Gaëlle BARRÉ

SANTIAGO, *Lycée Antoine de Saint-Exupéry* (Conv. AEFE), Olivier BASTET

SAO PAULO, *Lycée Pasteur* (Conv. AEFE), Paula DOCEUR

SHANGHAI, *Lycée français* (Conv. AEFE), Camille GARNIER

SINGAPOUR, *International French School* (Conv. AEFE), Corrine PETIT, Yves MARCEL

SOFIA, *Lycée Victor Hugo* (Conv. AEFE), Elitsa COLLOT

TAIPEI, *Lycée français de Taipei* (Part. AEFE), Nicolas NG KON TIA

TUNISIE, *APEESFT - Féd. étabts. de Tunisie* (EGD), Sonia KHOUAJA

VALENCE, *Lycée français* (EGD), Sandrine CONNAN, Marta BORSO DI CARMINATI

VARSOVIE, *Lycée René Goscinsky* (Conv. AEFE), Stéphane LESIEUR

VILLANUEVA DE LA CANADA, *Lycée Molière* (EPR MLF/Conv. AEFE), & *FAPALFE, Coordination des étabts. d'Espagne*, Jean Nicolas PAGNOUX, Carolina DEL CAMPO

ZURICH, *Lycée français Marie Curie* (Conv. AEFE), Sébastien RICOUT, Corinne TRUFFIER

** Sont présentes ou représentées 72 APE totalisant un nombre de 133 voix sur un total de 225 voix.*

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale ordinaire annuelle peut valablement délibérer.

AEFE

Olivier BROCHET, *Directeur*
Jean-Paul NEGREL, *Directeur-adjoint*
Gilles ALMOSNINO, *secteur Maghreb, Océan indien*
José LESAULNIER, *secteur Amériques*
Laurent BERTAT, *secteur Asie, Moyen Orient*
Frédéric SCOGNAMIGLIO, *secteur Afrique*
Fabrice ROUSSEAU, *Vassiliki DRIANCOURT, Service pédagogique*
Claude OULHEN, *Service d'appui et développement du réseau*
Laurent METAIS, *Service Orientation et Enseignement Supérieur*

INVITES

Jean-Christophe DEBERRE, *Directeur général de la Mission laïque française*
Dominique DEPRIESTER, *MEAE - Direction de la Culture, Enseignement, Recherche et Réseau*
Patrick TENEZE, *Marie-Andrée CASTOR, TZ conseil*
Laurent BATUT, *Frédéric DE LA BORDERIE, Yuriko KAGOTANI, Turenne Consulting*
Michèle BLOCH, *Français du Monde-ADFE*
Charlotte HEMERY, *UFE*
Alain SCHNEIDER, *SGEN-CFDT de l'étranger*
Pascal JOUBIN, *Maryline NAVARRO, Philippe PERQUIS, Corinne GRIGNANO, Clément CARAMENTE, Emilie HUA, Sophie ZANTE, Banque transatlantique*
Mathilde ARCHAMBAULT, *collaboratrice parlementaire*

ELUS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Samantha CAZEBONNE, *députée*
Jean-Yves LECONTE, *sénateur*
Hélène CONWAY-MOURET, *sénatrice*
Olivier CADIC, *sénateur*
Richard YUNG, *sénateur*
Cédric ETLICHER, *Elu consulaire*

AMFAPEE - BUREAU DE PARIS

François NORMANT, *président de la FAPEE*
Xavier GONON, *administrateur*
François DENIS, *président d'honneur*
Mariola LOPEZ DE LA FUENTE
Isabelle TARDE, *déléguée générale*
Kate KEENER, *bureau*
Victoria GONZALEZ-MALTES, *assistante*



C'est toujours un plaisir d'accueillir chaque année, début juillet au Sénat, l'Assemblée générale de la FAPEE (Fédération des Associations de Parents d'élèves à l'étranger). Beaucoup de visage connus, engagés dans la gestion et la vie de nos établissements scolaires, mobilisés au quotidien pour l'enseignement français à l'étranger.

Depuis un peu plus d'une année, l'annonce par le Président de la République de sa volonté de voir doubler le nombre d'élèves dans le réseau, a indiqué un cap, une ambition. Si nous ne savons rien des moyens – et doutons donc de la mise en place de cette politique – cette volonté tourne heureusement la page de la tentation malthusienne qui sévissait auparavant au Quai d'Orsay, à Bercy et à l'Education nationale, faute d'une contribution financière publique à la hauteur des besoins de cette politique, et faute pour le ministère de l'Education Nationale de disposer d'enseignants titulaires en nombre suffisant pour accepter qu'une partie s'engage plusieurs années, parfois définitivement, à l'étranger. L'AEFE avait des problèmes... elle a maintenant un défi. Un défi pour l'instant sans moyens. C'est dans ce contexte difficile que nous avons salué, l'arrivée en mars dernier, d'un nouveau directeur pour l'AEFE, Monsieur Olivier Brochet. Il a la tâche difficile.

Or, la question des moyens est encore plus sensible que nous ne pouvions l'imaginer il y a un ou deux ans. Ainsi la coupe budgétaire de l'été 2017, - 33 millions d'Euros -, a conduit [par l'augmentation de la « PFC » devant être versée à l'AEFE par les établissements conventionnés et s'élevant de 6% (en 2017) à 9% (en 2018) des frais d'écologie perçus] de nombreux établissements scolaires à constater des comptes de résultats 2018 juste à l'équilibre ou parfois négatifs, rognant leurs fonds propres et leur capacité d'investissement. C'est la raison pour laquelle se pose encore, avec plus d'acuité pour certains établissements, la question du conventionnement. C'est aussi pourquoi le rapport des deux inspections des Affaires étrangères et de l'Education nationale propose, entre autres, de « rebaser » le budget de l'AEFE en lui redonnant les 33 millions « confisqués » en 2017. L'année 2018 aura aussi largement impacté l'attractivité de notre réseau et ses moyens. Ainsi l'annonce de frais d'inscription dans les universités, multipliés par plus de 10 pour les étudiants étrangers non européens, est un nouveau souci dans nos lycées, en particulier en Afrique du Nord, Afrique francophone et Amérique latine. Quant au blocage des activités de l'ANEFE (Association Nationale des Ecoles Françaises à l'étranger) et au refus de Bercy de proposer une solution alternative, ce sont les projets de construction d'écoles qui sont bloqués, faute de possibilité d'obtenir une garantie de l'Etat.

La croissance du réseau ne doit pas se faire à marche forcée. L'augmentation du nombre d'élèves, constatée au cours de la dernière décennie, provient d'une attractivité de notre système qui n'est pas une constante, un don du ciel, un acquis permanent. Cette attractivité est directement liée à la qualité, au type d'enseignement délivré. Parfois aussi à ses tarifs, lorsqu'ils sont comparés aux autres écoles internationales, mais c'est en général moins le cas qu'on veut le croire pour éviter de s'inquiéter sur les évolutions programmées des frais d'écologie. Et nous devons veiller à faire fructifier ce capital, plutôt que de vivre sur

cette image, sans l'entretenir. J'ignore comment il est possible de viser un maintien de la qualité avec 100% d'élèves en plus, avec juste 10% de titulaires en plus, comme proposé dans les rapports lus cette année... Et je ne crois pas à un « enseignement français à l'étranger » qui se séparerait progressivement de titulaires français, au profit d'enseignants formés spécifiquement, sans que cela ait des conséquences sur les spécificités de notre enseignement et son identité. La réforme du baccalauréat, la place des contrôles continus rendront le bac à l'étranger plus difficile à harmoniser. La question des frais d'inscription à l'Université, les lenteurs et zones non transparentes (les algorithmes locaux) de Parcoursup, sont autant de sujets qui méritent notre attention. De plus, il n'y a pas d'enseignement français à l'étranger sans élèves français dans le réseau. Un audit du système des bourses scolaires (on doit constater une baisse régulière du nombre de boursiers), une étude comparative des jeunes français enregistrés dans les consulats et de ceux inscrits dans les écoles françaises homologuées, mérite d'être lancée, afin de ne pas oublier de répondre à cette exigence. Certes, les familles sont libres de scolariser leurs enfants où elles le souhaitent. Mais elles doivent pouvoir le faire dans une école française si elles le veulent. C'est l'objet de questions écrites que j'ai déposées récemment.

Il est aussi important de rappeler que le rôle de l'Etat ne doit pas être, dans les prochaines années, de faire en sorte qu'un nombre maximum d'investisseurs arrivent sur cette activité, en bradant l'homologation et en bousculant la culture et les valeurs de l'enseignement français à l'étranger. Cet écosystème, qui fait notre spécificité, doit être préservé. Si nous pouvons souhaiter la « bienvenue » à certains nouveaux opérateurs, ce doit être dans le respect des équilibres établis jusqu'à présent. Toute précipitation serait déstabilisante pour les établissements conventionnés, les établissements en gestion directe et les principaux acteurs actuels tels que la Mission Laïque Française (MLF).

Enfin, face à ce nouvel environnement, il convient de réfléchir à la place des parents et à leur rôle dans nos établissements scolaires. Souvent initialement motivés par la vie scolaire et l'implication dans un établissement scolaire, un peu comme ils pourraient l'être en France, les parents se retrouvent ensuite impliqués dans la gestion, parfois avec la construction d'un nouveau site immobilier nécessitant une très grande implication au quotidien sur un chantier. Des responsabilités personnelles importantes en termes de gestion, face à une AEFE qui change les règles en cours de route (lorsqu'elle n'a pas d'autres options et que le gouvernement lui coupe les vivres), ou lorsque les parents gestionnaires se trouvent pris dans la tornade d'une crise politique entre la France et le pays hôte... Aujourd'hui, les parents gestionnaires exercent toutes ces responsabilités. Pourront-ils le faire aussi demain, dans un contexte concurrentiel qui peut exiger de la professionnalisation ? Avec moins d'implication financière de l'Etat (moins de subventions publiques, blocage de l'ANEFE) ? Tout ceci engendre un besoin de plus de responsabilité et d'engagement direct de la part des gestionnaires. Cependant, l'éducation ne peut être le fait juste des parents d'élèves. Apprendre aux élèves à faire société, c'est bien le but ultime de notre éducation républicaine. Ceci implique que les parents sachent laisser les orientations et l'évaluation pédagogique à ceux qui sont formés à cet effet. Cette exigence est vitale si nous souhaitons que l'enseignement français à l'étranger reste un prolongement de notre école républicaine à l'étranger. C'est un nouveau défi, un défi de croissance et d'équilibre, pour les gestions parentales.

LE NOUVEAU LYCÉE, LE NOUVEAU BAC, POLITIQUE DES LANGUES ET MATERNELLE...

FABRICE ROUSSEAU, CHEF DU SERVICE PÉDAGOGIQUE, VASSILIKI DRIANCOURT IA-IPR,

(MADAME DRIANCOURT REMPLACERA FABRICE ROUSSEAU DÈS LA FIN AOÛT DANS LES FONCTIONS DE CHEF DU SERVICE PÉDAGOGIQUE.)

Le contexte dans lequel s'inscrivent ce nouveau lycée et ce nouveau bac voulu par le ministre de l'éducation nationale est celui de la lutte contre le taux d'échec très élevé en licence qui interroge la capacité du lycée à faire réussir ses élèves dans l'université française. Cette réforme est intéressante pour l'enseignement à l'étranger parce qu'elle donnera aux élèves des compétences reconnues et attractives pour l'ensemble des universités étrangères qui attirent beaucoup de nos élèves dans le monde entier. J'ai eu, à l'instant, communication des excellents résultats du baccalauréat du lycée français de Shanghai, dont 50 % des élèves ont choisi de faire des études supérieures dans l'enseignement universitaire en France et 20 % dans les universités britanniques. Nous avons un enseignement d'excellence qui ouvre les portes de l'ensemble des universités dans le monde. La réforme du baccalauréat renforcera la capacité de nos élèves à être recrutés où ils le souhaitent.

Les attendus des spécialités et formation générale :

- Meilleure maîtrise de la langue française, à l'écrit comme à l'oral, que l'on peut voir dans le coefficient des calculs de points et le fameux grand oral dont le format n'est pas encore totalement calé mais qui sera un entretien d'une vingtaine de minutes permettant de présenter un projet, expliquer les choix d'études et perspectives professionnelles envisagées. Les attentes des universités à prendre en compte dans la formation des futurs lycéens figurent dans les instructions officielles dès la classe de seconde. Cela nous confronte à des enjeux majeurs par rapport à la situation présente. Il n'y aura plus de possibilité de compenser les difficultés d'expression en français par une grande aisance en mathématiques, physique ou EPS. Dès septembre, nous devons monter le niveau de compétence linguistique de tous nos élèves et, en particulier, pour ceux dont ce n'est pas la langue native parlée à la maison. L'Amérique Latine nous semble la priorité du nouveau bac 2021 parce que nous y avons un faible taux de locuteurs natifs. Nous en tenons compte dès à présent notamment dans les plans de formation continue des personnels.



- Faire connaître ce nouveau baccalauréat aux universités du monde entier. Les choix de spécialité faits en fin de seconde auront des conséquences sur l'admissibilité dans l'enseignement supérieur en France mais aussi à l'étranger. En France, les universités et grandes écoles ont des stratégies variées. Science-Po Paris annonce qu'il n'y aura pas de préconisations de spécialités pour candidater à l'admission. A l'inverse, dans d'autres filières notamment scientifiques, des enseignements de spécialités scientifiques seront exigés. Nous savons que les universités américaines requièrent une note de mathématiques sur les relevés de notes de la 3ème à la terminale. Il y aura donc une information spécifique à destination des universités américaines sur ce nouveau bac et nous anticiperons la construction du projet d'études des élèves pour que nos élèves littéraires ne s'en trouvent pas exclus. Puisque le motif fondamental de la réforme est que l'élève puisse s'investir pleinement dans ses études, à nous de faire en sorte que, dans nos établissements, les choix de spécialités correspondent à des stratégies d'études dans l'enseignement supérieur adaptés à l'appétence de nos élèves. Ils choisiront d'étudier 3 disciplines de 4h chacune en première, 2 disciplines de 6h en terminale. Un travail sur l'orientation doit être fait dès le parcours Avenir au collège pour réfléchir aux métiers et aux différents domaines professionnels et, tout au long de la seconde, en utilisant les 54 heures de l'année pour que les élèves puissent se poser les bonnes questions sur les choix de spécialités qu'ils devront faire en première. Il faudra les accompagner. Dans ce schéma, les élèves auront des compétences linguistiques (De nombreux élèves maîtrisent trois ou quatre langues), des compé-

tences très fermes sur deux spécialités - qui ne seront pas forcément maths-physique mais peut-être théâtre et physique ou théâtre et géopolitique... compétences très attractives pour des universités britanniques-. L'enseignement supérieur français veut, lui aussi, des élèves qui ont un profil fort, des qualités, des compétences, des appétences... Le directeur de Sciences-Po Paris choisit de supprimer les épreuves écrites de dissertation et veut privilégier les dossiers avec des compétences acquises, extracurriculaires. Il faudra accompagner nos élèves à aller au-delà, s'engager, avoir des pratiques sportives, des engagements civiques, citoyens, associatifs pour leur donner un profil particulier. L'AEFE valorise déjà l'engagement des élèves, non seulement les habituelles fonctions de délégué de classe, mais par Ambassadeur en herbe, par l'Orchestre des Lycées Français du Monde et dans chaque établissement, par des initiatives de coopération locale en matière d'environnement ou social.

Ce nouveau bac génère des stratégies prudentielles dans beaucoup d'établissements et certains parents ont déjà en tête de privilégier des spécialités classiques, maths-physique- SVT. Toutes les stratégies sont acceptables et nous avons accompagné les établissements dans l'ouverture des spécialités demandées. Notre difficulté tient à la taille des établissements. Les lycées français à l'étranger ont des effectifs bien moindres qu'un lycée moyen en France et économiquement, il est difficile d'envisager d'ouvrir 7 ou 8 spécialités, ce qui revient à avoir des enseignants qui passent 6 heures par semaine devant trois élèves... On peut donc envisager un enseignement des spécialités par le CNED.

Mise en place du nouveau bac, du nouveau lycée

FABRICE ROUSSEAU, VASSILIKI DRIANCOURT, SERVICE PÉDAGOGIQUE

La cartographie actuelle des spécialités pour la rentrée 2019 n'est pas stabilisée, c'est une première année d'exercice pour lancer les premières de l'année 19-2020, il sera possible de demander des ouvertures de spécialités pour la rentrée 2020 et compléter l'offre de formation de tous les établissements. L'AEFE a soutenu toutes les demandes dès lors qu'elles étaient fondées sur les compétences existant dans l'établissement. Nous avons soutenus les demandes de révision de refus du MEN, notamment pour les spécialités artistiques pour que nos élèves aient une caractérisation forte sur le marché du recrutement de l'enseignement supérieur.

Offre éducative et CNED

Le principe du CNED est la complémentarité. Nous avons interrogé en janvier tous les chefs d'établissement qui ont du cycle terminal - ou sont amenés à avoir du cycle terminal dans le cadre de l'extension d'homologation - en leur demandant de recenser les vœux de leurs élèves priorisant 4 spécialités et les faire coïncider avec les enseignants disponibles et la possibilité de s'adosser à une offre extérieure. Après dialogue avec le MEN, la totalité de nos établissements ont eu connaissance des spécialités qu'ils pouvaient ouvrir, charge à eux, au regard des propositions des vœux des élèves et de la capacité de l'établissement, à y répondre de façon effective. Je prends l'exemple d'un établissement dans lequel, en février, 22 élèves voulaient faire SVT en 1re et pour lequel le chef d'établissement en demande l'ouverture. 4 mois plus tard, finalement, les élèves sont attirés par histoire-géo--sciences po et maths. Le chef d'établissement pourra s'appuyer sur l'offre du CNED. Cela sécurise le parcours de l'élève, permet à l'établissement d'être sur une offre éducative tout à fait conséquente et permet d'aider les petits établissements.



Le point de vigilance est sur la ressource humaine au regard de choix financiers : il n'est pas question que l'offre CNED se substitue à un enseignant qui pourrait être embauché.

On permet à l'établissement de s'appuyer sur le CNED mais si les effectifs élèves sont stables et permettent une ouverture en présentiel, l'établissement ouvrira la spécialité en présentiel.

Q/ Xavier Depouilly, Lycée français de Hanoi, Qui finance les cours pris au CNED ?

R/ Ce sont des arbitrages. Si l'élève a obtenu la spécialité à la suite d'une décision de conseil de classe, c'est le parcours de l'élève. Dans nos établissements conventionnés et en gestion directe, l'établissement prendra en charge tout ou partie du CNED. Si c'est un vœu de la famille alors que le conseil de classe n'y est pas favorable, la famille devra contester l'avis du conseil de classe selon les procédures, et l'établissement ne



permettra pas l'accès à la spécialité. Pour les poursuites de scolarité d'élèves qui arrivent dans un lycée en terminale ou leur spécialité n'est pas offerte, le coût du CNED reste à trancher. Le CNED n'est pas encore en mesure de nous dire ce que sera sa capacité d'accueil pour des spécialités telles que les arts plastiques. Il y a encore beaucoup de questions à résoudre.

Q/ Xavier Depouilly : il n'y a eu que 5 spécialités proposées en début de process et le message de la direction était clairement "Le CNED pour les autres spécialités". Il a eu peu d'information concrète sur les conditions financières et modalités d'accompagnement par le CNED.

R/ C'est normal qu'à ce stade l'établissement n'ait pas pu vous répondre de façon très concrète, la réponse est en train de se créer avec le CNED avec qui nous travaillons sur la cible, les élèves, l'échéancier, etc.

Il sera très difficile et peu souhaitable pour un élève d'être seul à prendre sa spécialité. Il ne s'agit pas de remettre en cause la décision du conseil de classe mais, pour l'Education Nationale, le premier critère de choix des spécialités est l'intérêt de l'élève. Or cela pourrait mettre l'élève en difficulté. Peut-être que certaines spécialités à la rentrée scolaire 2019 ne seront pas ouvertes mais s'il y a une appétence chaque année pour 5-6 élèves, on passera en présentiel en première et ensuite au CNED en terminale parce que la question du CNED va se poser en terminale mathématiquement puisque nos élèves de première qui auront 3 spécialités en 1ère, devront en abandonner une pour la terminale. Le passage en CNED en terminale se posera de façon évidente.

Q/ Amine Bennani Doss, Lycée Paul Valéry, Meknès :

L'élément fondamental de cette réforme est de construire la réussite des élèves en réduisant le taux d'échec en France. Qu'en est-il de l'enseignement français à l'étranger ? Y a-t-il eu une enquête auprès des parents ? La réforme introduit le choix d'orientation à partir de la seconde par le biais de spécialités en poussant les élèves à faire des choix d'orientation très tôt. C'est plutôt paradoxal, car l'idée est d'avoir une formation généraliste. Tout un travail de sensibilisation des familles doit être mené à partir de collège pour pouvoir s'inscrire dans cette nouvelle orientation et voir les résultats escomptés.

Mise en place du nouveau bac, du nouveau lycée

FABRICE ROUSSEAU, VASSILIKI DRIANCOURT, SERVICE PÉDAGOGIQUE

R/ Cette réforme est voulue par le MEN. Nos établissements sont homologués par le MEN. L'AEFE n'en est pas l'origine. Pour vous rassurer, la spécialisation n'est pas une condamnation à perpétuité ! Ce n'est pas parce qu'à l'âge de 16 ans on se spécialise sur 3 disciplines à raison de 4 h par semaine et qu'ensuite, en terminale 2 x 6 h par semaine, que l'on ne sait plus rien faire dans les autres champs disciplinaires ! Le tronc commun maintient du français en première et de la philosophie en terminale (4h) de l'histoire-géographie, deux langues vivantes, de l'enseignement scientifique, moral et civique et de l'EPS. La formation générale est maintenue sur la moitié de la semaine et est commune à tous les élèves de 1re et terminale et, sur l'autre moitié de leur semaine, les élèves se spécialisent. Les universités des pays anglo-saxons, particulièrement britanniques permettent en première année universitaire de faire théâtre et biologie. Et de faire ensuite un master d'humanité.

Cette réforme du lycée nous oblige à changer notre représentation de la formation où nous avons l'habitude de raisonner en filières de sélections successives sans pouvoir faire demi-tour plutôt que de concevoir la formation en briques de compétences qui se complètent les unes les autres. Dans beaucoup de pays, des étudiants commencent des études médicales 2 ans après leur admission à l'université, les deux premières années, ils ont pu étudier la littérature ou les Beaux-Arts ou le cinéma. L'enseignement supérieur en France est aussi en train de permettre des passerelles de plus en plus ouvertes entre les différentes filières de formation et permettre aux étudiants que nous lui confions avec ce nouveau baccalauréat d'avoir des possibilités de formation et de diplomation les plus vastes possibles. On voit les contradictions du système actuel où la majorité des élèves sont orientés en première et terminale S et quand on les interroge sur leur projet postbac, ils ne veulent plus faire de maths. Cette réforme du lycée prend le contre-pied du système actuel. Si on veut faire du droit, on n'a plus nécessairement besoin de faire des maths, de la physique et de la SVT en spécialité exclusive.

Q/ Samantha Cazebonne, députée : Il existe en France des lycées qui mutualisent des moyens pour permettre à des élèves en faibles effectifs de suivre des options. Quel est le projet de l'AEFE pour ouvrir le champ des possibles aux élèves de lycées ayant de petits effectifs ?

R/ Cela fait partie de nos réflexions avec le CNED et l'éducation nationale. La question du présentiel est un des critères de l'homologation. Les établissements isolés pourraient -et ils le font déjà- partager une ressource, notamment un professeur de philosophie ou pourraient avoir des groupes sur des spécialités, via une visio. En termes de moyens, il faudra travailler sur la qualité du débit internet parce que la visio est très consommante avec ses flux d'images en bande passante.

Dans les villes où on a deux ou trois établissements homologués sur le cycle terminal, on peut ouvrir une spécialité un peu pointue sur chaque établissement en enseignement partagé, c'est déjà une réflexion avancée dans certains réseaux.

Evaluation et notes du contrôle continu

Q/ Corinne Petit, Lycée français, Singapour : La réforme du bac est une bonne nouvelle pour les enfants. C'est une réforme conceptuelle majeure. Comment faire changer les mentalités des personnes chargées de sa mise en place ? D'enseignants habitués à une notation sévère en 2de et 1re alors que le nouveau bac introduit beaucoup de contrôle continu ? Comment arrêter de dire aux enfants "vous devez rentrer en France et suivre la voie royale des classes prépas ?"

R/ C'est toute la question de l'accompagnement du pilotage des établissements. Nous avons prévu à l'automne des séminaires avec les chefs d'établissement des 238 établissements homologués en cycle terminal pour leur présenter le dispositif de passation des épreuves de contrôle continu (ECC) et faire un point sur la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, des spécialités et les modalités de prise en compte des souhaits des élèves. Les épreuves communes de contrôle continu sont les 3 épreuves que les élèves vont passer, 2 en première, (fin janvier-début février 2020 puis fin printemps) et 1 au deuxième trimestre de terminale.

Quant à la notation, l'évolution des pratiques de notes des enseignants a largement changé mais la transformation n'est pas totalement achevée. Il nous reste quelques collègues à convaincre, c'est une problématique bien française, dans certains établissements prestigieux les enseignants, selon la théorie de l'escalier, estiment qu'il y a forcément 20 % de mauvais... A l'étranger, la pression vient des familles qui exigent que l'évaluation soit adaptée aux intérêts des élèves.

Pour Parcoursup on sait que l'algorithme tient compte de la moyenne de la classe, dans l'établissement, des moyennes des classes, et cela permet de compenser des notations particulièrement sévères, pas forcément fondées en tant que telles. En revanche, la pénalisation des élèves de l'EFE peut se faire par rapport aux établissements d'enseignement supérieur étrangers. Une proportion importante d'élèves sur nos gros réseaux ne vient pas étudier en France et donc ne peut pas bénéficier d'une compensation Parcoursup. Pour l'Espagne, les États-Unis, pour l'orientation vers la Grande-Bretagne, pour l'essentiel des bacheliers libanais, des pratiques de notation qui sont sévères mais justes sont surtout injustes. Elles ne correspondent plus aux pratiques pédagogiques et aux instructions du MEN. Il faut donc que ces enseignants changent leur pratique, ça fait partie des enjeux des plans de formation continue du personnel que nous mettons en œuvre dans toutes les zones de mutualisation. Chaque zone a un inspecteur d'académie de l'Agence référent qui valide le plan de formation. Le problème est que la formation n'est pas encore obligatoire et quelques enseignants échappent au dispositif. Nous allons dans les établissements, les collègues inspecteur d'académie les visitent. Les chefs d'établissement, particulièrement soucieux des conditions d'évaluation des élèves remontent aussi les informations.

Cette année, plus encore qu'en 2018, les résultats au baccalauréat obtenus par les élèves seront de nature à rassurer tout le monde et montreront que les notes attribuées en 2de, 1re et terminale sont totalement à la hauteur des résultats au baccalauréat.

Mise en place du nouveau bac, du nouveau lycée

FABRICE ROUSSEAU, VASSILIKI DRIANCOURT, SERVICE PÉDAGOGIQUE

Q/ Louis Sarrazin, conseiller à l'Assemblée des Français l'étranger représentant les établissements d'Autriche, Slovaquie et Slovénie : comment se passe l'homologation quand l'homologation des classes de lycée coïncide avec la mise en place du nouveau bac ? est-ce que vous avez une procédure adaptée ? est-ce qu'il y a des aussi des établissements mutualisateurs permettant aux petits établissements de s'entraider ?

R/ L'établissement en phase d'homologation du cycle terminal, peut garder le CNED parce que ce sont des classes à examen, ce qui permet d'éviter à nos élèves de perdre leur statut scolaire et présenter l'examen en candidat individuel ce qui est objectivement très compliqué et très stressant pour les familles.

Nous allons gérer un entre deux : des établissements qui demandent une extension de l'homologation pour leurs élèves en cycle terminal sur l'ancien bac et qui se projettent avec une partie de leurs élèves qui seront sur le nouveau bac. La procédure sera la même, s'appuyer sur le CNED pour que les contenus et notamment les spécialités soit enseignés dans des conditions tout à fait favorables et, en amont de cette demande (et nous nous avons eu quelques exemples cette année), nous nous rapprochons des établissements qui demande une extension d'homologation pour anticiper l'ouverture de spécialités à la rentrée prochaine pour qu'il n'y ait pas d'année blanche dans un temps général de réforme et pour que l'établissement puisse être opérationnel au 1er septembre. On permet, en parallèle aux EMCP2 (enseignants formateurs) de faire une formation des personnels enseignants concernés par le cycle terminal pour bénéficier rapidement de l'outillage qui va leur permettre au 1er septembre d'être opérationnels dans les classes.

Q/ Anne Lacombe, Lycée Van Gogh, la Haye : Y a-t'il eu une évaluation des coûts et des contraintes de la réforme du lycée et du bac ? En tant que parents, nous sommes très soucieux de stabiliser le coût des frais de scolarité et de savoir si elle pourrait impacter d'autres enseignements au collège par exemple et que le focus sur le lycée ne soit pas un prétexte pour justifier des politiques restrictives.

R/ Il n'y aura pas de mesure de carte scolaire, pas de suppression de poste, d'embauche dédiée pour la réforme du bac. On utilise les compétences des enseignants qu'ils soient titulaires ou pas (mais dans le secondaire il y a

beaucoup d'enseignants titulaires). Pour l'instant nous n'avons pas de remontée de coûts générés par la mise en place de la réforme. Il faudra attendre 2021, quand on sera en terminale évaluer surcoûts générés par le CNED. En revanche nous voyons bien en ce moment même, avec une vingtaine d'enseignants qui sont en formation numérique et science informatique à Bordeaux, Montpellier et Toulouse qu'il y a un surcoût lié à la formation pour certaines spécialités. Il faudra voir le coût pour l'établissement pour le remplacement des enseignants qui sont partis en formation en France. Il faut attendre d'avoir au moins de génération montante - Première terminale - pour un chiffrage des coûts structurels liés à la réforme notamment à la montée de compétences des enseignants pour pouvoir dispenser correctement certains enseignements. En ce qui concerne les disciplines artistiques, il y a très peu d'investissements requis par les spécialités puisque ce sont des établissements qui proposaient déjà en option le théâtre ou le cinéma ou audiovisuel et qui avaient donc déjà réalisé des investissements lourds.

N'oublions pas que le lycée représente 15 % des effectifs du réseau mondial sur 355 000 élèves. Rapporté à l'ensemble des recettes du réseau, le coût de cette réforme ne sera sans doute pas négligeable, pas très élevé mais réel. Sur le



reste, notre objectif a toujours été de stabiliser les effectifs enseignants. Nous aurons des changements qui vont prendre du temps. Les élèves parlent entre eux de leurs enseignants, ils en parlent avec vous donc, si tel enseignant s'approprié mal le programme de son enseignement de spécialité, un an ou deux après, moins d'élèves qui voudront le suivre. A l'inverse, si vous avez un enseignant de physique qui fait un programme extraordinaire, il y aura un appel d'air. Pour l'instant, nous travaillons avec une ressource humaine stable et prenons le temps de mettre en place cette réforme, l'année prochaine en première, l'année suivante en terminale en voir les conséquences et les ajustements de postes, ce qui est le plus coûteux sur une réforme.

L'enseignement des maths

Q/ Hélène Conway-Mouret, sénatrice : Autant je comprends parfaitement que, pour les familles, l'aspect économique de la réforme est à prendre en compte, autant j'ai l'impression, dans votre présentation, qu'elle va à l'encontre de ce qui été prôné, les élèves décident de leur parcours et doivent avoir le choix de disciplines pour lesquelles ils ont certaines compétences. La réforme est biaisée dès le départ puisque c'est sur la base des professeurs disponibles en capacité de dispenser les matières que celles-ci seront offertes en spécialité. Par ailleurs, j'ai été saisie par un grand nombre de professeurs de mathématiques inquiets du fait qu'avant il y avait plusieurs filières avec des enfants qui se préparaient pour un bac S et d'autres qui choisissaient une filière ES ou L. Or avec la réforme, il y aura une option de mathématiques unique réunissant dans la même classe des élèves qui visent des études supérieures scientifiques et d'autres qui ne seront pas intéressés. Comment pallier ces inquiétudes ?

R/ Vous posez la question des ressources humaines. La réforme en France a été conçue pour travailler avec les ressources humaines disponibles. L'essentiel de la réforme du ministre de l'éducation nationale a pour but d'utiliser différemment les compétences existant dans l'établissement. Les enseignements de spécialité reprennent les moyens humains pour faire, sur un établissement moyen en France, 7 spécialités à minima. Les ajustements horaires des grilles actuelles permettent de financer et de couvrir l'essentiel des besoins futurs sauf à avoir des mouvements d'élèves massifs vers certaines spécialités, ce que nous ne constatons pas. La réforme mettant en place un enseignement scientifique d'une 1,30h par semaine en 1ère et terminale libère un temps d'enseignement en physique et en science de la vie et de la terre qui permet de couvrir ses spécialités. Même chose en mathématiques. Les enseignants d'histoire-géographie ont 3h par semaine, les enseignants de français et philosophie libèrent un petit peu de temps mais les enseignements de spécialité, pour les philosophes en particulier, avec les lettres humanités en première et terminale permettent de compenser. Autrement dit, en France comme à l'étranger, la réforme est un redéploiement des moyens d'enseignement pour s'adapter à des demandes des élèves qui, de toutes façons, ne sont pas erratiques. Nous n'avons pas constaté de mouvement massif vers une spécialité cinéma audiovisuel au détriment des mathématiques.

R/L'enseignement des maths : La spécialité mathématiques est dans tous les établissements et les 238 établissements de l'EFE, parfois avec plusieurs groupes, c'est également le cas pour la physique et SVT et SES qui sont à 95 % dans tout le réseau. Globalement, nous avons des élèves qui sont cohérents dans leur choix et l'intérêt de la réforme de permettre à tous les élèves d'être cohérents entre leurs spécialités lycée et leurs vœux post-bac. Nous avons en France, vous le savez madame la sénatrice, des terminales scientifiques qui sont pleines à craquer et des facs de sciences qui sont moitié vides et, inversement, très peu de terminales littéraires et des facultés de lettres et sciences humaines qui sont pleines à craquer. Par la réforme du baccalauréat, on permet aux élèves de mettre en adéquation leurs domaines d'études au lycée et ce qu'ils souhaitent faire post bac. Il n'y a pas eu de consignes passées aux proviseurs autres que de laisser les familles choisir, de faire en sorte que l'appétence des élèves prime sur les contraintes de gestion. Néanmoins nous sommes très heureux qu'il n'y ait pas eu de mesure de licenciement pour cause de réforme du baccalauréat. On a des ajustements, des glissements, notamment des couples de spécialité qui vont dans des espaces qui n'existaient pas, comme mathématiques + sciences économiques et sociales pour un gros volume de bacheliers S qui vont vers les filières économiques, financières et gestion. Là encore avec les ressources disponibles. On peut avoir un ajustement dans un an ou deux mais ils se feront plutôt vers les personnels vacataires ou en contrat local.

Permettons aux élèves d'étudier des disciplines qu'ils ont envie d'étudier et pour lesquelles ils réussissent. Pour des élèves moyens en mathématiques, spécialité mathématiques en première avec abandon de la spécialité en fin de première et cela correspond totalement à un parcours de type ES. Si on juxtapose l'ouverture des spécialités dans nos 258 lycées de l'EFE, on voit que les établissements ont joué le jeu de la diversité avec une offre bien plus dense et bien plus diversifiée via les spécialités qu'à l'heure actuelle via les filières, donc de ce point de vue, la réforme est bien engagée.

Problématique de la langue nationale obligatoire au bac limitant le choix des élèves

R/ Nous sommes saisis par plusieurs établissements qui ont l'obligation de présenter au bac la langue du pays hôte, dans les pays arabes, mais pas seulement. La réforme du bac pose 2 langues, A et B pour mettre fin aux langues vivantes 1 et 2. 4h30 par semaine en première et en terminale, choisies parmi 24 langues. Elles font l'objet d'un contrôle continu, c'est à dire de 3 évaluations qui sont progressives, 1h30, 2h, 2h30, les deux premières en première et la dernière en terminale. Toutes les langues peuvent être enseignées dans le cadre de la réforme du baccalauréat au titre de la langue vivante C. La langue vivante C est une option et est la seule option des élèves s'ils choisissent de la prendre. Elle doit être enseignée dans l'établissement et évaluée sur les bulletins de notes trimestriels ou semestriels. En spécialité linguistique il ne peut y avoir que 4 langues.

Je veux rassurer tout le monde : procéder à une évaluation des langues par des épreuves de contrôle continu est rassurant, j'en veux pour preuve les habituelles critiques des évaluations de terminales au baccalauréat sur la langue malgache par des enseignants installés en France depuis 40 ans et qui ne connaissent pas la langue pratiquée. Ne pas arriver pas à dépasser 12 en malgache au bac pour un élève malgache n'est pas très valorisant. Donc, on procède par contrôle continu et une évaluation par les enseignants dans l'établissement. Un problème se pose pour les pays où une réglementation locale ou un accord bilatéral oblige à passer la langue du pays au

baccalauréat, typiquement pour les pays du Maghreb et du Moyen-Orient, l'arabe. Cela ne pose de problème que pour les élèves qui sont légalement tenus d'étudier de l'arabe en langue vivante A ou B (Maroc) et qui veulent faire une classe préparatoire en France pour lesquelles l'arabe est extrêmement rare. Les classes préparatoires en France demandent une langue vivante européenne, anglais, italien, espagnol voir russe mais l'arabe est peu présent. Mon collègue du service Formation Enseignement Supérieur de l'agence travaille justement avec l'équipe Parcoursup pour informer les proviseurs de lycée à classes préparatoires de cette contrainte qui pèse sur des élèves nationaux des pays hôtes de nos établissements, en particulier arabophones, afin qu'il puissent présenter leur candidature en classe préparatoire en France et soient correctement traités.

Ainsi quand ils ont mis l'anglais l'espagnol ou l'allemand ou italien en langue vivante C dans Parcoursup, le dossier soit traité comme si c'était leur deuxième langue vivante. Ce sont des questions de législation. La réforme ne peut pas être parfaite tout de suite mais on va y arriver. Le choix du ministre était de retenir quatre langues européennes, anglais, allemand, italien, espagnol faisant l'objet d'un enseignement de spécialité de langues et civilisations. Ce n'est pas choquant, nous comptons surtout sur les sections internationales pour représenter les autres langues.

Attention à l'enseignement maternel dans l'ensemble du réseau français à l'étranger

Depuis 2 ans, nous constatons une baisse tendancielle des effectifs en maternelle ce qui nous inquiète particulièrement parce que c'est le socle sur lequel se construisent nos établissements et sur lequel ils se développent. C'est d'autant plus paradoxal qu'en 2015 nous avons eu une réforme de la maternelle qui propose - et vous le voyez tous au quotidien dans votre établissement - une maternelle beaucoup plus ouverte, adaptée au rythme d'apprentissage des élèves, qui ménage des temps variés dans la journée. La maternelle n'est pas une classe préparatoire au CP, c'est une classe en tant que telle, faite pour que les élèves s'épanouissent et prennent plaisir à venir à l'école. C'est exactement le même état d'esprit que la réforme du lycée : prendre plaisir à venir à l'école parce qu'on y réussit ce qu'on y fait. Nous n'avons pas su communiquer suffisamment sur cette évolution de la maternelle, nous avons largement souffert de la concurrence des écoles Montessori, des kindergarten divers et variés, des jardins d'enfants avec un programme pédagogique plutôt moins que plus mais qui ont une grande force stratégique de marketing, alors que nous avons des enseignants professionnels de l'éducation qui savent s'adapter à la petite enfance. Nous devons renforcer considérablement notre communication, avec vous, en direction de l'ensemble des communautés que vous pouvez recruter dans vos établissements.

Nous avons besoin de faire savoir ce que nous faisons en maternelle, montrer nos espaces, nos salles de classe où il y a trois, quatre zones, des tableaux blancs interactifs, des endroits où on fait classe avec de la musique toute la journée, ouverte, accueillante, les enfants sont responsabilisés, les parents rassurés.

Nous devons retrouver une augmentation des effectifs de maternelle le plus vite possible, parce que ce n'est pas un problème de doublement des effectifs du réseau auquel nous devrions faire face dans 10 ans mais de baisse.

Le baccalauréat 2021 et la maternelle doivent être les deux principaux produits d'appel de l'enseignement français à l'étranger.



Politique des langues au primaire

Q/ Julie Fèvre, Lycée français de Madrid : Par rapport à la politique des langues en maternelle et l'attractivité du réseau, est-ce que vous pensez instaurer un peu plus d'anglais en maternelle ?

R/ Beaucoup d'établissements conventionnés le font déjà. A Pékin, l'établissement en gestion directe a introduit une langue à la maternelle, outre le français. ne serait-ce qu'à 2 x 40mn semaine, on peut pratiquer dès la petite section une autre langue que le français pour peu que le français soit la langue pratiquée le plus possible dans l'établissement et ensuite en moyenne section introduire une deuxième langue vivante, par le jeu, la comptine, le chant. Tout dépend du contexte linguistique. A Madrid, cela peut être l'anglais d'abord puis l'espagnol en grande section ou l'inverse. En Chine, à Pékin on introduit le chinois en petite section, l'anglais en grande section. A Shanghai c'est l'inverse, d'abord l'anglais puis le chinois en grande section. Dans les deux cas on a des élèves trilingues qui, en fin d'école élémentaire, s'expriment de manière très fluide en 3 langues.

Q/ Donc le dogme d'asseoir les deux langues avant le CE2?

R/ La langue des études c'est le français. Les langues sont pratiquées en plus. Les exigences attendues des élèves en maîtrise de la langue française en 2de, 1re, terminale, signifient que nous ne pouvons pas construire des élèves sur les fragilités en maîtrise du français dès le plus jeune âge. Le français doit être la langue majoritaire de pratique dans la classe, si possible également pratiquée dans les couloirs et les cours de récréation mais cela ne dépend pas vraiment de nous. Ce qui dépend de nous, c'est de faire en sorte que le français ne soit pas la langue des mauvaises notes, la langue de la pénibilité de l'école qu'on endure et que le français soit la langue du plaisir d'aller à l'école. A ce prix-là on peut introduire deux autres langues de la maternelle.

Q/ Mais cela doit se faire à moyens constants ? Donc c'est l'enseignant qui enseigne l'anglais ?

R/ Pas du tout. Certes il y a des professeurs des écoles habilités, mais autrement des personnels de droit local embauchés spécialement parce qu'ils ont des compétences pour enseigner aux petits. Ce sont des ressources indispensables.

Q/ Amine Bennani Doss, Lycée Paul Valéry, Meknès : vous avez parlé de maternelle, du manque de communication et de la désaffection des parents. Il y a un certain nombre de points qui mettent la communauté des parents en difficulté : trop de réformes qu'ils n'arrivent pas à digérer, l'absence de concertation

élargie avec les associations de parents d'élèves, les frais de scolarité qui augmentent, la ponction de 30 millions d'euros, les réductions budgétaires et les frais de scolarité qui vont augmenter pour les non européens au niveau des universités... tout cela met beaucoup de pression financière sur les parents qui vont retarder l'entrée de leurs enfants et justifier cette désaffection...

Q/ Hasna Abouzaid, GS Claude Monet, Mohammedia : Ce qui nous remonte presque quotidiennement par les parents d'élèves au Maroc c'est la question des choix adoptés par le service pédagogique en matière d'enseignement de l'arabe. On prive les élèves marocains qui ont choisi l'enseignement français d'un droit vraiment lié à nos convictions de l'école de la République de comprendre et écrire en arabe. Pourquoi la langue arabe est enseignée au Maroc sans vocalisation ? Nos enfants ne comprennent rien. Les rapports du centre d'études arabes sont biaisés et incluent dans leurs statistiques les élèves entrés en secondaire. Ce qui est évalué, c'est la performance d'un autre système (l'enseignement privé marocain) et non pas du nôtre. Pourquoi ne pas adopter la vocalisation qui va aider vraiment à concrétiser réellement les objectifs de la convention et de cette coopération historique importante marocaine-française ?

R/ La France a recruté depuis janvier 2019 un inspecteur d'académie de langue arabe. On va faire évoluer très rapidement les pratiques d'enseignement avec l'objectif d'accompagner tous les enseignants - qu'il soient titulaires ou non - sur la pratique de l'enseignement de l'arabe et que cela corresponde aux pratiques d'enseignement français en matière de langues. Cela correspond à nos critères qualitatifs mais pour tous les élèves que nous avons la chance de scolariser (Dix fois plus d'apprenants en langue arabe qu'en France) l'arabe devienne une expertise. Le recrutement d'un inspecteur de langues étrangères en arabe va permettre d'expertiser les enseignants et faire évoluer les pratiques pour satisfaire les attentes de toutes les familles.



TABLE RONDE avec les personnalités invitées



François NORMANT PRÉSIDENT DE LA FAPEE

Monsieur le sénateur Leconte a fait un petit rappel sur la réflexion autour de l'enseignement français à l'étranger cette année depuis le discours présidentiel du 20 mars 2018. La FAPEE a produit un document de 50 propositions pour l'évolution de l'enseignement français à l'étranger. Le Président, dans son discours du 20 mars parle de doubler les effectifs mais aussi de renforcer le réseau. Nous avons pris connaissance de nombreux rapports, celui de la commission sénatoriale des finances fin juillet 2018, celui des inspections générales en septembre 2018 qui ne nous a été dévoilé que très récemment - et je tiens à remercier le secrétaire d'État, Jean-Baptiste Lemoyne - parce que ce rapport n'était pas destiné à être rendu public et il nous a été communiqué. Le rapport de Samantha Cazebonne en février 2019, suivi du colloque sur le développement de l'EFE également organisé par madame Cazebonne en mars. Nous avons pu rencontrer le secrétaire d'État pour synthétiser nos propositions. Plus récemment, le 20 mai dernier, un séminaire de concertation a réuni tous les acteurs de l'enseignement français à l'étranger. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente des annonces présidentielles.

Je passe la parole à Monsieur Depriester sur les principales conclusions du colloque du 20 mai.



Dominique DEPRIESTER MEAE - Direction de la Culture, Enseignement, Recherche et Réseau

Merci de votre invitation à participer, cet après-midi, à l'assemblée générale de la FAPEE. Je rappellerai pour les fixer, le cadre du ministère des Affaires étrangères dans les domaines éducatifs et préciser le rôle et l'importance de ce dispositif dans notre politique de politique étrangère au travers de la Direction Générale de la Mondialisation de la Culture, de l'Enseignement et du Développement International, en charge de l'ensemble des questions d'influence, au sens large, et de l'attractivité. Je voudrais rappeler les moyens budgétaires (700 Millions d'euros) qui sont mis en œuvre spécifiquement au sein de la Direction de la Culture, de l'Enseignement, de la Recherche et du Réseau et dont dépend le programme 185 sur une mission de l'action de l'État qui s'éleve à 2,7 Milliards d'euros.

L'enseignement français à l'étranger s'inscrit dans le cadre de la promotion de la langue française qui est une priorité réaffirmée par le président de la République qui souhaite faire de langue française une grande langue du monde et un atout dans la mondialisation.

Le président de la République le 20 mars 2018 a dévoilé un plan pour la langue française, dans le respect des autres langues et cette déclinaison du plurilinguisme se retrouve également dans le réseau des établissements d'enseignement



français à l'étranger. La priorité à la langue française s'articule avec une priorité à l'éducation qui est très prégnante dans le plan du président de la République. Ce plan porte un axe sur l'enseignement français à l'étranger avec un objectif de doublement des effectifs d'ici 2030. Pour y répondre, la DGM, les administrations mais aussi les parlementaires en associant les experts et l'ensemble des partenaires et des acteurs ont abouti à un premier document martyr soumis à la concertation du 20 mai dernier. Ce document fixe les axes d'un développement d'enseignement français à l'étranger qui définit les conditions à remplir pour assurer un développement harmonieux de de l'ensemble de l'enseignement français à l'étranger. 4 groupes de travail se sont réunis et les conclusions des groupes ont été partagées. Cela ne veut pas dire que l'ensemble des conclusions seront reprises mais elles étaient intégrées aux travaux préliminaires.

Les conclusions :

Pilotage pour un développement harmonieux

- Importance de préserver le réseau des établissements des établissements actuel, s'assurer qu'ils resteront au cœur du développement du réseau. Il faudra un développement harmonieux qui ne « cannibalise » pas les établissements actuellement présents, ce qui nécessite un pilotage du développement.
- L'ensemble des partenaires présents ont insisté sur un **pilotage au niveau central** - pour indiquer clairement les lignes - et un **pilotage local au niveau des postes diplomatiques** pour que l'offre éducative qui se met en place soit bien complémentaire de l'existant. Il faudra que des règles communes soient respectées.
- Importance de conserver un mécanisme qui maintiennent la possibilité pour les établissements de recourir à la garantie de l'État lors d'emprunts immobiliers et on y travaille bien évidemment.
- **Importance des ressources humaines** : nécessité d'avoir un nombre de personnels titulaires suffisant et développement de la formation initiale des recrutés locaux, largement évoqué lors des réunions de concertation.
- **Place des parents d'élèves**, bien été notée également, à la fois localement dans les établissements et au niveau des organes de gouvernance parisiens.

Attractivité

- Politique des langues
- Innovation pédagogique
- Stratégies de communication qui nous semble essentiel pour expliquer ce qu'est l'enseignement français à l'étranger, quelles sont ses spécificités comment mieux également le faire - valoir auprès des systèmes universitaires étrangers pour faire des établissements des points d'entrée de qualité pour l'enseignement supérieur local.

Toutes ces recommandations ont été transmises aux autorités politiques pour intégration à un futur plan.

François Normant : Madame Cazebonne, vous avez fait 147 propositions dans votre apport dont certaines visent à renforcer le rôle des parents d'élèves. Pouvez-vous nous résumer les principales et, en particulier, celles qui pourraient être mise en œuvre sans moyens financiers supplémentaires ou sans modification réglementaire ou législatives et qui pourrait donc, de ce fait, être implantées assez facilement par les acteurs ?

**Samantha CAZEBONNE DÉPUTÉE
DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

Je vais reprendre les recommandations qui ne coûtent strictement rien, si ce n'est de la bonne volonté dans la mise en œuvre, et j'espère que les opérateurs présents pourront me donner leur avis parce qu'au fond, nous n'avons jamais vraiment pris le temps d'échanger sur leur recevabilité.

- ▶ Recommandations 8 et 9: «**Dans les ambassades concernées par le développement de l'EFE, convoquer au minimum une fois par an et autant que nécessaire un comité de prospective de l'enseignement français à l'étranger...** » Il sera composé, dans un premier temps, du service de coopération et d'action culturelle et du service économique de l'ambassade pour établir un état des lieux sur un potentiel développement et ensuite dans un deuxième stade, y associer un certain nombre d'acteurs, les établissements scolaires, les représentants des parents d'élèves, les conseillers consulaires pour fixer des règles, des chartes de fonctionnement en bonne intelligence.
- ▶ La recommandation 43 est un peu plus spécifique puisqu'il s'agit de **vérifier la participation effective des représentants des personnels et des parents sur le respect des principes de gouvernance et de gestion des établissements scolaires à l'occasion de suivi de l'homologation.** J'e pense que les parents avaient un rôle de veille et quand un établissement obtient l'homologation ou la recherche, il est intéressant de les entendre parce qu'en fonction des contextes, les attentes locales ne sont pas les mêmes. Souvent l'institution s'exprime par le biais de ses représentants, chefs d'établissement, mais dans certains établissements, on n'entend pas la voix des parents d'élèves sur un contexte bien précis qui amène parfois à jouer avec certaines lignes de l'homologation.
- ▶ Cela est en lien avec la recommandation 57 : «**Faire entrer l'enseignement français dans une démarche de qualité.**» La démarche de qualité est la préoccupation numéro 1 des familles qui investissent dans la scolarité de leurs enfants. Ils nous font confiance et nous devons en être garants sur le long terme. Entrer dans une démarche de certification implique toutes les équipes et les parents d'élèves y ont leur place pour s'assurer que nous fournissons toujours une qualité suffisante dans nos établissements, au-delà de l'homologation qui n'est vérifiée que tous les cinq ans - parce qu'on considère par principe que si on l'a donnée on continue dans le même état d'esprit- or parfois, certains établissements ont besoin de s'améliorer.
- ▶ Recommandation 121 : «**Augmenter au CA de l'AEFE le nombre de sièges dévolu aux fédérations de parents d'élèves proportionnellement à celle de la représentation des personnels et dédier un siège spécifique à la représentation des organisme gestionnaires dans les établissements conventionnés.**» Cette dernière partie a été inspirée par la FAPEE.
Il faut un texte législatif pour changer la composition du CA de l'AEFE, qui peut venir de la volonté du politique. Si mes collègues parlementaires veulent s'en emparer, soit nous le faisons par l'entrée d'un projet de loi, soit sous forme de proposition de loi. Les propositions de loi sont très difficiles



à obtenir et surtout sur des sujets spécifiques. Il faut trouver un bon vecteur législatif, c'est possible. Je laisserai mes collègues s'exprimer sur le sujet.

- ▶ Recommandation 122 : «**Réunir la commission permanente dans le cadre du conseil d'administration de l'AEFE...**» Les conseils d'administration ont tendance à être souvent des chambres d'enregistrement ce qui est regrettable et frustrant pour les administrateurs qui ont une volonté de coopérer et qui ont des compétences dans certains domaines. Travailler en commission permanente est un minimum quand nous pouvons contribuer à une réflexion générale et utile. C'est une décision qui relève du règlement intérieur de l'AEFE.
- ▶ La recommandation 123 permet d'« **arrêter chaque année en Conseil d'établissement des critères de satisfaction à sonder auprès de l'ensemble des familles pour qu'elles puissent conforter les choix de l'établissement ou faire entendre des demandes d'adaptation** ». Ce peut être sur le plan pédagogique ou sur un plan tout à fait organisationnel (remplacements des enseignants...) Cela permet aussi de se comparer avec d'autres établissements de la zone.
- ▶ Recommandation 125 : «**Consulter la représentation parentale pour les renouvellements de détachement au-delà de la période de mobilité de 6 ans**». Cette recommandation a été très mal comprise. Or, je trouve utile de faire cohabiter pendant un temps résidents et détachés directs. (Et c'est déjà possible puisque le décret 2002-22 à autoriser l'exception de Mexico) si effectivement un résident souhaite rester au-delà de la période de mobilité de 6 ans et que l'établissement et la représentation parentale souhaitent le garder (parce que ce professeur correspond à une vraie dynamique, il est engagé dans des projets...).
- ▶ Recommandation 127: «**Contextualiser les dispositions particulières permettant l'adaptation du conventionnement**». Elle permet, dans la logique de la recommandation précédente, de faire cohabiter le statut de détaché direct avec un statut de résident.
- ▶ Recommandation 106 : «**Présenter de manière claire et transparente à l'ensemble de la communauté scolaire des indicateurs pertinents pour une compréhension du budget de l'établissement afin de permettre à toute personne même non experte une lecture de la comptabilité de l'établissement.**» Cela répond à une exigence de transparence. Cela peut être fait dans le cadre d'une commission permanente, avec des indicateurs qui permettent de comprendre comment est utilisé l'argent, qu'il soit public ou privé. Ce n'est pas de l'ingérence mais de l'information et de l'explication.
- ▶ La recommandation 115 donne **la possibilité aux parents, dans le cadre du conseil d'établissement de pouvoir bloquer un temps un projet immobilier pour plus d'explication ou en comprendre la pertinence.** Cela ne veut pas dire annuler le projet mais demander un temps de réflexion et d'explication supplémentaire.

Ecole inclusive

- ▶ La recommandation 59 : "faire de l'école inclusive une priorité de tous les établissements de l'EFE en l'inscrivant dans les projets d'établissements." n'a plus vocation à être puisque désormais mon amendement voté met l'école inclusive dans les missions obligatoires de l'AEFE.
- ▶ Recommandation 63 : "mettre à disposition de tous les établissements et de tous les consulats un **livret de prise en charge du handicap dans l'EFE**, explicitant par exemple le fonctionnement des bourses scolaires pour les accompagnants et la procédure de dépôt du dossier administratif." C'est une bonne pratique.
- ▶ Recommandation 64 : "élaborer dans chaque pays d'EFE **une charte de l'accompagnant, avec ses droits et ses obligations, à destination des familles**. Des documents types pourraient être aussi mis à disposition pour aider les familles à recruter les accompagnants de leurs enfants."
- ▶ Recommandation 6 : "mettre en place une **plateforme numérique de mutualisation des CV d'accompagnants** avec accès pour tous les établissements (répartition par pays et villes)." J'espère que l'OBEP travaillera sur ce sujet en créant une plateforme dédiée.
- ▶ La recommandation 146, "**considérer que les élèves qui ont réalisé tout ou partie de leur scolarité dans un des établissements français à l'étranger homologués et qui justifient d'un baccalauréat français reçoivent un traitement identique aux Français ou étudiants européens**, quelle que soit leur nationalité, quand ils choisissent de poursuivre leurs études supérieures en France." n'a malheureusement pas été retenue mais un régime de bourses sera mis en place.

Anciens élèves

Beaucoup de parents sont aussi des anciens élèves, ils ont une expérience à partager et méritent une place dans les instances.

Fédérations de parents et réseaux sociaux

Je salue les fédérations comme la FAPEE, parce qu'elles sont constructives, transparentes, revendiquent, et c'est normal. Elles le font loyalement. Aujourd'hui, derrière certains réseaux sociaux de parents, beaucoup d'enseignants, certes parents d'élèves, défendent des intérêts qui ne sont pas toujours ceux des parents. Les opérateurs qui se font influencer par les réseaux sociaux, doivent se garder de quelques personnes qui ne sont pas dans un esprit constructif.

Lisbonne

L'établissement de Lisbonne est un cas emblématique. Forte liste d'attente, peu de concurrence. Cette position autorise un certain confort pour certains, en affirmant des positions "service public" qui négligent les attentes élémentaires de parents en arguant que "le protocole de remplacement d'enseignants n'est pas obligatoire à l'étranger". On voit la contradiction de cette position qui refuse que s'installe la concurrence d'autres établissements mais refuse aussi de satisfaire les attentes de parents de l'EGD. La DGM et l'AEFE doivent faire prendre conscience aux parties prenantes, que ce soit les EGD ou les conventionnés, qu'il y a désormais un marché de l'éducation et qu'on doit tenir compte de la demande des parents.

Olivier BROCHET DIRECTEUR DE L'AEFE



Je suis ravi de pouvoir tous vous rencontrer à l'occasion de votre assemblée générale. Depuis ma prise de fonctions, j'ai eu l'occasion de me rendre dans plusieurs pays et établissements où, évidemment, j'ai pris, à chaque fois, le temps nécessaire pour rencontrer les parents d'élèves, mieux aider à répondre aux besoins, notamment dans le domaine pédagogique et à

leur demande de dialogue. Le réseau est complexe : l'Agence a un réseau à gérer en propre, elle anime celui des conventionnés par la présence de nos personnels et dans une dimension plus globale, doit faire réseau avec l'ensemble des établissements homologués. J'ai pris la mesure de toutes ces missions. Nous attendons l'intervention du président de la République même si nous en connaissons les grandes lignes. Nous avons avancé dans notre réflexion interne l'Agence, présentée comme la colonne vertébrale de l'enseignement français à l'étranger, doit s'adapter à l'ensemble de ses missions et aux nouvelles missions qui lui sont demandées.

« Notre souci primordial est la qualité »

L'élargissement du réseau doit se faire en préservant absolument la qualité des établissements qui existent et la qualité des nouveaux entrants qui auront à respecter une homologation mais au-delà de cela, l'obligation de préserver la qualité de l'image de l'ensemble du réseau.

il y a déjà un travail qui se poursuit entre les deux ministères et nous-même sur les critères de l'homologation. Le ministre Blanquer a souligné qu'il n'y aurait pas d'homologation au rabais. Les demandes seront examinées avec le plus grand sérieux et le suivi des homologations tous les cinq ans continuera de se faire avec la plus grande attention. Cela a une conséquence directe pour l'Agence car nos équipes d'inspection sont déjà très mobilisées sur l'homologation qui représente 4-5 mois de travail à temps plein pour le volume actuel. Avec les nouvelles homologations qui arrivent, cela représente un travail encore plus important qui doit être fait avec la même rigueur.

Formation des ressources humaines

Nous savons que le développement du réseau se fera à volume de personnels titulaires de l'éducation nationale mis à disposition des lycées français à l'étranger à peu près stable tout simplement parce que l'Education Nationale doit faire face à ses propres besoins.

Formation en France : le ministre monsieur Blanquer à demander de travailler sur un certificat enseignement français à l'étranger dans le cadre du master MEEF qui permettra d'avoir des jeunes enseignants, non titulaires, mais formés en France selon les mêmes critères que ceux des titulaires de l'éducation nationale.

L'autre volet de ce besoin de ressources humaines complémentaire est surtout de travailler sur le **développement de la ressource humaine locale**. C'est un gros chantier. Il y a déjà beaucoup d'initiatives dans un certain nombre de pays, des initiatives prises par des établissements dans des groupes scolaires, des initiatives prises à l'initiative d'Institut de formation français, etc.

Nous avons commencé à travailler à l'agence pour voir, dans le cours de l'année prochaine, comment **être plus efficaces dans le cadre des zones de mutualisation qui organisent la formation continue** pour parfaitement l'adapter notamment aux besoins des nouveaux jeunes enseignants employés locaux et garantir que la qualité soit très vite au rendez-vous. C'est une priorité majeure parce qu'on voit dans les zones de forte croissance une pénurie de personnels et des risques de débauchage par un établissement plus riche des personnels d'un établissement qui l'est moins.

Attractivité de nos établissements

Elle prend de multiples formes :

- **la communication**, non seulement autour des établissements mais aussi sur l'enseignement français à l'étranger, expliquer ce qu'il apporte aux familles, le nouveau baccalauréat en particulier. Il y a un gros travail à mener avec le ministère de l'Education Nationale pour montrer ce qu'apporte un diplôme français,
- **valoriser l'approche pédagogique des établissements français, notamment par l'école inclusive**. Je remercie effectivement la députée madame Cazebonne pour tout le travail qu'elle a fait sur le sujet. Nous avons tenu l'Observatoire de l'EBEP la semaine dernière. C'est un devoir pour nous mais également un atout pour montrer la différence entre nos établissements et d'autres établissements internationaux qui accompagnent les enfants avec leurs particularités pour les amener le plus loin possible, en tout cas là où les familles souhaitent qu'ils aillent.

L'immobilier

Nous savons que nous avons besoin d'investissements dans le réseau existant. Clairement, nous sommes pénalisés depuis 2010 par l'incapacité pour l'agence d'emprunter comme établissement public administratif. On peut bénéficier des avances de France trésor mais c'est assez complexe d'utilisation et surtout imprévisible d'une année sur l'autre ce qui gêne beaucoup pour le développement. Les établissements conventionnés sont en difficulté actuellement en raison de la paralysie de l'ANEFE dont nous espérons sortir prochainement.

La stratégie pays

La DGM va piloter avec les ambassades pour voir où l'on doit développer des nouveaux établissements. A Lisbonne justement, s'est tenue hier une réunion autour de l'ambassadrice qui réunissait tous les partenaires dont le groupe Odyssee qui y a des projets et voir justement comment jouer la complémentarité et non la concurrence sur le modèle du plan Tunisie pilote animé par l'Ambassade.

Pour accompagner la croissance du réseau, l'agence s'est dotée au mois de janvier d'un service d'accompagnement au développement du réseau pour accompagner les futurs partenaires sur la voie de l'homologation. C'est leur intérêt pour bien comprendre les attentes et raccourcir les délais au bout desquels ils seront homologués. C'est notre intérêt aussi parce que cela permet de travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des futurs écoles françaises à l'étranger. C'est encore un petit service mais déjà très actif puisque nous avons déjà signé plusieurs dizaines de conventions avec des futurs établissements. C'est un service lucratif car nous faisons payer ce service mais il vise à avoir des écoles supplémentaires de qualité.

Préparation du futur contrat d'objectifs et de moyens

Il nous lie à notre ministère de tutelle, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour que nos objectifs pour les trois années à venir collent aux objectifs généraux fixés et que nous puissions les décliner dans le détail. Il y a énormément de changements qui vont avoir lieu dans les mois et les années qui viennent pour nous adapter aux nouvelles missions qui nous

sont confiées. Nous avons un audit interne pour nous réorganiser dans notre administration centrale pour y répondre et utiliser au mieux les moyens qui sont mis à notre disposition. L'objectif est que l'année prochaine, en 2020, année du 30e anniversaire de l'AEFE, nous puissions avoir des manifestations de communication politique qui permettent de montrer que nous nous sommes mis en état de marche pour répondre à la commande du président de la République avec le souci permanent de ne jamais baisser la garde sur la qualité de l'enseignement qui sera fourni aux enfants qui rejoignent nos établissements.



Jean-Christophe DEBERRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MISSION LAÏQUE
FRANÇAISE

Merci, monsieur le président, de votre invitation annuelle. Chacun perçoit que le défi qui a été lancé par le Président de la République en mars 2018 est un signal positif, de confiance dans la vertu de la proposition scolaire française et dans l'audibilité par les sociétés partenaires de la France de cette qualité. Le cœur de son message qui vous concerne tous, en tant que parents est qu'au fond, l'enseignement français à l'étranger est un grand partenariat public-privé. Cela solde la certitude ancienne et encore résistante dans l'esprit d'un certain nombre de nos partenaires et compatriotes d'ailleurs qui consiste à penser que l'Etat peut tout faire et va assurer un avenir radieux à l'enseignement français dans le monde en se chargeant du maximum du fardeau. C'est faux et il y a longtemps que vous l'avez compris. La conséquence principale est que la valeur de cet enseignement français soutenu par l'État au travers d'une procédure d'homologation -dont on me dit qu'elle va évoluer- est dans les mains de ceux qui l'utilisent, les clients, qui apprécieront eux-mêmes ce produit qui est désormais sur le marché. Personne n'aime entendre cette idée de marchandisation, pas plus nous, d'ailleurs, que les professeurs ou les parents d'élèves. Disons simplement qu'à partir du moment où cet enseignement est payant et à partir du moment où cette valeur est discutée en permanence, tout change.

Cette nouvelle situation est très dure, très compliquée, avec un fort degré d'imprévisibilité. Imprévisibilité selon les zones et fort degré de stress sur ce réseau scolaire. Il y a une géographie dans l'enseignement français dans le monde des indignations. Vous observerez qu'il n'y a pas d'indignés là où l'enseignement français est entré en haute mer. Il n'y a pas d'indignés en Amérique du Nord. Vous parliez, madame la députée des réseaux sociaux; Il ne viendrait pas à l'idée de parents d'élèves qui fréquentent l'enseignement français aux États-Unis d'utiliser les réseaux sociaux pour se plaindre. Cette géographie des indignations, celle des pays francophones où les systèmes scolaires nationaux ne sont pas très vaillants - et peut-être défaillants -, où le public de cet enseignement français est captif, c'est ce qu'il dit d'ailleurs, montre très bien l'évolution qui va se produire.

Autre point: **le coût** : Une des trois caractéristiques, à nos yeux, de l'enseignement français hors de France, avec la qualité. **On nous aime aussi parce que nous sommes dans les coûts moyens.** Plus le coût va s'élever et plus le stress sera fort sur les familles et les organisateurs de cet enseignement français. Comment arriver à garder un équilibre pacifié entre une offre qui sera de plus en plus coûteuse et une demande qui sera de plus en plus contrainte ? Les traces de la crise économique et financière dans le monde sont profondes, durables et affectent de manière beaucoup plus importante que les classes supérieures locales.

On ne peut pas parler d'un enseignement français dans le monde. Il y en a une diversité incroyable, par pays, par région et même à l'intérieur de certaines régions.

Une des caractéristiques de l'enseignement français est qu'il est porteur de l'histoire de notre pays, son histoire de conquête des droits, de la place les valeurs démocratiques auxquelles il ne faut pas renoncer mais qui se retournent contre nous à partir du moment où la gouvernance de cet enseignement français n'est pas suffisamment démocratiques, aux yeux des usagers, pour satisfaire leurs attentes et la représentation qu'ils ont de cet enseignement. Il se passe la même chose à l'échelle de nos démocraties, comme l'observent les analystes politiques. Ce qu'attendent les citoyens et ce que les politiques leur donnent ou ont du mal à leur donner... On demande de la transparence, de la participation. Mais lorsque vous être transparent, les questionnaires d'école le savent bien, vous vous exposez au risque que le "vouloir voir" devienne le "vouloir le pouvoir" et nous éloigne de l'intérêt général -répondant aux besoins du plus grand nombre- que l'on veut construire. C'est le corollaire de la participation car les parents d'élèves sont moins des acteurs de l'école que des engagés du fonctionnement de l'école pour son développement. La question de la représentation parentale -à laquelle nous ne sommes obligés nulle part sauf en France- et que les États hôtes nous laissent mettre en oeuvre est la transposition à l'étranger d'une forme scolaire française qui, non seulement, n'est pas toujours facilement opératoire, mais qui problématise le degré d'acceptabilité dont l'avenir n'est pas garanti. D'autres systèmes scolaires instruisent les relations école-parents de façon différente et ont d'excellents résultats. Ma conclusion est que si nous n'avons pas les parents avec nous nous ne pouvons pas avancer.

Voilà pourquoi il est absolument indispensable de réfléchir sur un double contrat : le premier, si on veut développer ce grand partenariat public-privé, savoir ce à quoi s'obligent les uns et les autres -et il faut avouer que les instruments actuels ne tiennent plus le coup- et, le deuxième, est de redéfinir les termes du contrat entre les parents qui choisissent l'enseignement français et les établissements qui vont les accueillir. Je ne crois pas qu'il soit généralisable. Il est local, autour de l'établissement, peut-être autour d'un réseau.

La question économique est cruciale et horriblement compliquée dans la configuration actuelle : il faut déstresser les parents en leur annonçant ce qui les attend, les faire rentrer dans une planification au travers des coûts scolaires de la gestion du budget domestique. La deuxième chose est de travailler de façon très précise la participation des parents à l'école. En dehors des conseils de l'organisation scolaire, faire des consultations régulières comme le demande Samantha Cazebonne qui propose une démarche qualitative, les questionner leur degré de satisfaction sur les sujets de l'école.

Deux pistes urgentes :

- **Développer l'évaluation et le benchmarking**, à l'état zéro de l'enseignement français dans le monde; Les familles n'ont souvent aucun repère, il appartient à l'Etat de construire des instruments qui permettent d'établir la mesure de ce que vaut objectivement l'enseignement français pour guider les parents.

- **Contractualiser** : Dans une organisation sociale comme un établissement français qui comporte des contraintes, des obligations et des droits, il faut des contrats. Les parents doivent entrer en contrat avec l'établissement, individuellement, de façon infiniment plus forte que ça ne l'est aujourd'hui.

Échanges avec les personnalités invitées

Q/ Xavier Depouilly, Lycée français de Hanoï

A Hanoï, EGD, les parents d'élèves essaient de participer de manière constructive au **pilotage stratégique**. Lorsque nous avons inauguré le nouvel établissement de 12M€ en novembre dernier, nous avons transmis un courrier pour aussi présenter la vision des parents d'élèves au travers d'un pacte d'établissement, permettant, même en EGD, de proposer une orientation, où les moyens financiers pourraient être discutés, les effectifs par classe, etc. Nous connaissons un problème d'attractivité, notamment en maternelle. Or l'établissement n'est pas capable d'investir sur des postes d'assistantes maternelles, on nous objecte un plafond d'emploi. C'est une question que les parents d'élèves ne comprennent pas. Certains, au conseil d'école, ont même proposé de se cotiser pour ajouter des assistantes maternelles ! La concurrence aujourd'hui, c'est 12 enfants par classe, deux assistantes, une enseignante. La proposition de l'enseignement français n'attire plus, même les parents des familles françaises qui ne font plus rentrer leurs enfants en maternelle mais le plus tard possible.

La prise en compte de la mission d'influence : Aujourd'hui 75 % des élèves sont vietnamiens et, pour la plupart, des fils de hauts fonctionnaires ou de dirigeants de grandes sociétés d'État que l'on forme un peu au rabais et ces parents nous font remarquer que nous n'avons pas les moyens de notre ambition. Ce ne sont pas des moyens importants, ouverture d'une classe de plus, notamment en grande section de maternelle ou en CP, dans des niveaux où l'apprentissage du français est important. Quand les élèves en CM2 ne savent toujours pas bien maîtriser le français, cela signifie qu'on ne met pas les moyens nécessaires pour aider notamment les enfants qui ont le plus de difficultés. Ces élèves qui n'ont été suffisamment bien formés dans le réseau français au regard des attentes de leurs parents, ne choisiront pas des universités francophones.

Le partenariat public-privé doit aussi concerner les EGD les parents d'élèves sont dans la proposition constructive même si certains, sur les réseaux sociaux, vont à contre-sens. Ils doivent être entendus. Nous avons eu cette année quelques tensions avec notre chef d'établissement sur les enseignements de spécialités. Or nous sommes des partenaires et avons souvent l'impression de pas être pris en compte.

Enfin, dernière question, **comment peut-on parler de qualité sans indicateurs ?** On nous parle de préserver, nous préférons améliorer. Et il faut des indicateurs pour cela.

R/ Olivier Brochet

Je ne connais pas encore le lycée de Hanoï mais je regarderai le courrier que vous aviez adressé sur le pacte d'établissement parce que cela m'intéresse beaucoup.

Il y a des points qui sont de réels handicaps dans nos EGD où nous avons à gérer à la fois un plafond d'emploi des personnels titulaires et un plafond d'emploi du "hors plafond"...C'est un sujet sur lequel nous revenons régulièrement avec notre tutelle.

Je suis évidemment tout à fait convaincu qu'il faut des évolutions dans ce domaine et le point que vous signalez sur les difficultés des enfants vietnamiens est essentiel. Depuis que j'ai pris mes fonctions j'ai insisté auprès de l'ensemble des proviseurs que tout établissement doit avoir un projet d'établissement qui tienne la route, qu'il associe les enseignants, les parents et soit un travail de fond sur les priorités pour les 3 années qui suivent dans cet établissement par rapport aux besoins identifiés par les uns et les autres. Je vais demander encore plus fermement à l'ensemble des proviseurs, dans leur lettre de mission, d'accorder la plus grande importance à ce projet d'établissement et à la qualité de son élaboration.

Il faut des indicateurs, notamment sur la maîtrise du français, qu'on peut établir sous forme de certifications sur la maîtrise des autres langues, etc. Cela fait partie d'une forme de contrat avec les parents qui rejoignent un établissement et qui savent vers où on va et comment ils pourront eux-mêmes mesurer ses progrès. La notion d'indicateur ne m'effraie pas même s'il ne faut pas créer des usines à gaz, c'est vrai que nous en demandons aussi beaucoup à nos équipes administratives qui ne sont pas si nombreuses dans la gestion des établissements.

Je voudrais juste préciser un dernier point : je n'ai pas répondu aux différents éléments de la députée madame Cazebonne parce que je dois attendre que les orientations politiques soient données mais mon état d'esprit -et c'est celui que je souhaite faire partager à toutes les équipes- est celui du dialogue permanent avec les parents comme avec l'ensemble des membres de la communauté scolaire pour progresser.

Q/ Anne Lacombe, Lycée Van Gogh, La Haye : Les parents ne sont pas des consommateurs. Souvent ils restent longtemps dans un établissement et surtout restent très longtemps dans la vie de leurs enfants. Toutes les questions dont nous parlons actuellement nous touchent particulièrement et sont importantes au titre de représentants de parents. En EGD, nous sommes consultés mais quelle est la valeur réelle de cette consultation ? Nous avons travaillé très longuement sur le projet d'établissement, nous y avons consacré bénévolement beaucoup de temps mais nous n'en entendons pas forcément les résonances.

Nous avons aussi souvent le sentiment d'être dans un système un peu ancien face à une équipe administrative qui sait et les parents ne savent pas, qu'on leur confie nos enfants mais nous demande de leur faire confiance et précisément nous faisons confiance. Par contre nous savons aussi certaines choses sur nos enfants et aussi certaines choses sur l'établissement que l'on fréquente régulièrement et pour lequel on a une vision de long terme ou parce qu'on a eu différentes expé-

riences dans les différents établissements de Français de l'étranger.

Nous avons un besoin d'information important, c'est le premier droit actuellement des parents. Or lorsqu'on revendique, ne serait-ce que d'être correctement informés sur la nouvelle politique des langues, par exemple, et que l'on n'a pas été informé que cela changeait tout ce qui avait été mis en place jusque là, cela pose un problème. Enfin, dernier point, nous sommes des représentants de parents impliqués, essayons d'être une interface utile entre les familles et l'équipe administrative et cette démarche doit s'inscrire dans un cadre serein sans que l'on ait de craintes du fait de cet engagement.

R/ Olivier Brochet : Rien de ce que vous dites ne va à l'encontre de ce que je pense qui doit être. J'ai été parent d'élèves, enseignant, je me suis occupé des établissements comme diplomate. J'ai visité plusieurs établissements depuis ma prise de fonction et constaté que le dialogue était assez bon et qu'il y avait un respect mutuel et un dialogue constructif. Il y a sans doute des endroits où ça se passe un peu moins bien. Il faut pouvoir travailler ensemble à la mise en œuvre du projet d'établissement, chacun dans ses fonctions et responsabilités, il faut sans doute répondre davantage au besoin d'informations exprimé. Comment former à ce nouveau regard, c'est ce que m'attache à faire avec nos équipes.

Départ du directeur de l'AEFE, remplacé par Jean-Paul Négrel, directeur adjoint de l'AEFE.

Pilotage stratégique du réseau

Il y a plusieurs instruments de régulation pour piloter le réseau au niveau central :

- L'homologation est certes la vérification de la conformité de programmes et d'une organisation scolaire par l'Education Nationale mais ne sont remontés à ce ministère que les dossiers que le MEAE juge compatibles avec notre politique de développement raisonné du réseau (risque de concurrence, d'affaiblissement de l'existant, image, etc.).
- MEAE : Nous rencontrons les acteurs pour avoir une cartographie des projets.
- Au niveau interministériel, le pilotage se fera par la ressource humaine. La question des titulaires est une question extrêmement importante dans le développement et c'est avec l'Education nationale -qui a ses propres priorités- qu'il faut pouvoir s'entendre.

Pilotage local

On connaît l'extrême hétérogénéité de ce réseau, l'hétérogénéité des lycées en majorité partenaires -peu représentés ici d'ailleurs- et il n'y a qu'une connaissance par le poste diplomatique localement qui permet d'être vraiment efficace. C'est une régulation au niveau stratégique qui correspond aux besoins. Le service culturel du poste connaît au mieux les établissements, peut approcher les porteurs de projets, c'est le niveau de régulation le plus sûr. Il y a plusieurs exemples comme le plan école à Londres où la régulation est forte, très contractualisée, jusqu'aux priorités d'inscription dans certains établissements.

L'exemple en cours en Tunisie est aussi extrêmement intéressant sur le rôle du poste qui pose des règles contractuelles (contre le débouchage d'enseignants ou d'élèves). Notre responsabilité au ministère est d'armer les postes et leur donner des consignes pour organiser la concertation. Ceux-ci ont, depuis plusieurs années, élaboré des plans école et il y a plusieurs pays où ces plans fonctionnent très bien, -avec l'ensemble des partenaires - dont les parents d'élèves. C'est bien au niveau local, en accord avec l'ensemble des acteurs qu'on élabore une stratégie, évalue l'offre éducative actuelle au regard des besoins éducatifs, et de l'attractivité des élèves étrangers locaux pour les scolariser dans de bonnes conditions surtout s'ils ne sont pas francophones au départ.

Il faut élaborer un plan local établi avec l'ensemble des partenaires pour régler le cadre de la concurrence et un pilotage au niveau central en interministériel MEAE et MEN.

Dominique Depriester

Q/ Xavier Gonon, AMFAPEE : Mon propos s'adresse à Monsieur Deberre. Nous vivons une crise de la représentation et de la démocratie ...comme les gilets jaunes en font le procès aux hommes politiques en France. Nous sommes confrontés dans nos APE à des parents qui veulent prendre le pouvoir parce qu'ils ne sont pas d'accord avec les orientations que nous prenons.



Peut-être, mais surtout, parce qu'ils pensent que nous les représentons mal à l'échelon supérieur, dans les instances où nous siégeons mais où on ne nous écoute pas assez. Nous devons porter la parole des parents et, parce que nous ne sommes pas assez associés aux décisions -le conseil d'administration de l'AEFE en est un exemple assez flagrant- ils se sentent floués par le système actuel et ont l'impression qu'on ne fait pas le job. Nous sommes une fédération d'associations de parents d'élèves à l'écoute et constructive, des partenaires qui comprennent les contraintes, veulent travailler sur l'évolution de ce réseau, résoudre des problèmes et être pris en compte. Une représentativité bafouée ouvre un boulevard aux indignés des réseaux sociaux, aux revendications contradictoires et irréalistes.

R/ Jean-Christophe Deberre : Il y aurait un risque à ne pas promouvoir les valeurs qui font notre histoire mais il y aurait un risque à considérer qu'elles sont universelles et s'appliquent à tous de manière indifférenciée. Nous avons ce débat avec Isabelle Tardé, comment construire cette présence parentale. Vous êtes, vous-mêmes, les témoins de l'érosion de la représentativité parce que vous êtes exposés au double risque de "passer du côté de l'institution" parce que dès que vous apprenez la responsabilité de gestion des établissements scolaires et, inévitablement, pensez collectif, alors que ceux qui sont éloignés de cette compréhension pensent seulement à partir d'eux-mêmes. Plus vous vous éloignez du cœur de la gouvernance, plus il y a un effritement de la compréhension de la gouvernance d'une institution scolaire. C'est la raison pour laquelle finalement je renonce à penser qu'il faut une seule association pour un

établissement parce qu'on ne règle pas le problème du dissensus. Il faut le gérer dans une saine compétition entre les voix de la représentation parentale, à condition qu'on arrive à inscrire ce débat non pas uniquement dans une surenchère économique -qui revient au fond à l'intérêt individuel- et construire cet intérêt général dont je pense qu'il est pour nous collectivement un vrai sujet pour les années à venir.

Isabelle Tardé : le débat doit continuer. Je ne pense pas que l'émission de la représentation parentale soit efficace pour quiconque...

Sénateur Olivier Cadic

Je me réjouis de la décision du Président de la République de doubler le nombre d'élèves des établissements français. J'aurais souhaité que ce soit plus rapide, pour 2025, mais c'est la bonne démarche. Je salue le rapport de Samantha Cazebonne qui a pris en compte diverses demandes et fait apparaître de nombreuses propositions pertinentes.

Vous avez cité le plan école de Londres qui est la décision d'appliquer du management collaboratif pour déterminer les objectifs que l'on veut atteindre et, ensemble, définir les actions à engager pour atteindre ses objectifs. On a mis autour de la table les représentants des parents, des enseignants, la chambre de commerce pour les entreprises, les élus et, comme facilitateur, l'administration avec ses acteurs comme l'AEFE. On a pu doubler le nombre de places à Londres alors qu'on manquait de places et que l'AEFE, à l'époque, nous disait qu'il y avait d'autres priorités pour le réseau. On a donc fait sans l'AEFE. C'est un modèle pays parce que la situation à Londres et les façons de régler les problématiques de Londres ne sont pas les mêmes ailleurs, à Sydney, à Singapour ou Abidjan. Nous sommes aujourd'hui d'accord sur la démarche.

Ensuite, oui, cela a été dit, l'éducation est un business. Pourquoi ? Parce que dans beaucoup de pays, il n'y a pas de structure publique pour assumer l'éducation. C'est du privé et l'international l'a compris. Ce qui a changé, c'est que nous sommes devenus un des compétiteurs à l'étranger et donc notre approche doit s'adapter. Le rapport de Samantha Cazebonne le dit bien : aujourd'hui on ne représente plus à l'étranger que 5 % de l'enseignement anglo-saxon, soit un rapport de 1 à 20. Notre enjeu et de savoir si dans 10 ans ou 20 ans on veut encore être sur la place. Le problème est que l'AEFE est à la fois partie prenante et arbitre du réseau puisqu'elle donne son avis sur qui doit être homologué ou pas. Elle est aussi juge de la qualité. Mais à l'étranger, nous ne

sommes pas seuls à juger de la qualité et je prendrais l'exemple d'une très belle école française qui a été évaluée "good" alors que l'école américaine était évaluée "outstanding". La petite fille de 4 ans mettait la pression à sa maman française qui voulait l'inscrire à l'école française parce que ses copines avaient entendu dire que la meilleure école était l'école américaine et qu'elles voulaient y aller. Nous sommes tous confrontés à ce défi. Ensuite, se pose la question de notre fonctionnement avec les EGD, les écoles conventionnées et les partenaires. Connaissez-vous beaucoup de business ou de sociétés où il y a des personnes qui font le même job mais n'ont ni le même salaire ni le même statut ? Et puis la gouvernance ; il y a le board et l'AEFE. Souvent ça se passe très bien mais parfois ça se passe difficilement et de plus en plus. Autre défi, la souveraineté nationale : est-ce que nous, en France, acceptons de voir s'installer des écoles de l'Arabie Saoudite ? Nous sommes la réciproque...

Si nous gardons ce système, où tout passe par l'AEFE, on ne pourra pas se développer et, dans 20 ans, on ne sera plus acteurs. Ma préconisation était que l'AEFE soit un organe qui arbitre mais qui ne soit plus acteur et qui juge, non pas de la qualité des établissements mais des auditeurs des établissements chargés d'évaluer la qualité par rapport à la concurrence. C'est une approche différente.



Autre problème, puisqu'on parle de Londres, le différentiel de coût de 30% entre l'EGD et les partenaires, payé par le contribuable français. Il sera de plus en plus difficile de faire payer un service qu'on consomme par quelqu'un d'autre, on le voit dans la discussion budgétaire au Parlement où les Français de l'étranger sont rarement une priorité au niveau national. Notre rôle aujourd'hui, à nous élus de l'étranger, est de contrôler au mieux l'action de l'AEFE, -même si cela semble intrusif - et construire ensemble pour atteindre le meilleur objectif possible.

Jean-Paul NEGREL,
DIRECTEUR-ADJOINT DE L'AEFE

La particularité des établissements à l'étranger est d'être dans un système à plusieurs acteurs où le MEN joue un rôle central et l'AEFE a un rôle important dans l'animation, le pilotage et l'évaluation du réseau. Cependant, l'homologation est faite in fine par le MEN et assure le suivi du renouvellement. Les examens sont gérés par les rectorats des académies et les jurys sont présidés par des présidents d'université. Le post-bac, indicateur important sur la poursuite d'étude pour vos enfants et qui marque la plupart du temps la très grande réussite des élèves qui sont les meilleurs, y compris dans les universités américaines, ce n'est pas l'AEFE. La réforme du lycée et du bac, l'attribution des sections internationales non plus.

Oui, L'AEFE pilote et dirige les EGD, ses équipes sont sous l'autorité directe du directeur de l'AEFE mais il n'y a que 75 établissements. Les autres sont soit conventionnés soit partenaires dans un réseau animé par l'AEFE qui pilote par exemple la formation mais tout ce qui est décision en terme immobilier, fixation des droits de scolarité, rémunération des personnels locaux relève des comités de gestion, des boards. On nous accorde beaucoup de pouvoir et d'influence, tant mieux d'ailleurs parce que je l'analyse en une reconnaissance de compétences mais il y a un partage de responsabilité entre les différents acteurs.

Le système est complexe

Les établissements sont homologués par le ministère de l'éducation nationale, l'AEFE est un établissement public administratif créé par la loi, sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, c'est effectivement complexe pour les parents. L'AEFE est un établissement extrêmement contrôlé : par la Cour des Comptes, l'Agence anticorruption, sans compter les contrôles budgétaires des différentes tutelles.

Participation dans les instances

Elles existent dans chaque établissement et les représentants des parents peuvent s'y exprimer.

Au niveau du conseil d'administration de l'AEFE, il y a la revendication d'augmenter le nombre de sièges de représentants des parents, auquel je suis favorable, mais cela relève du pouvoir et de la loi. Je pense que l'expression "chambre d'enregistrement" pour dési-

gner le CA manque de nuance. Les administrateurs peuvent s'exprimer, poser des questions diverses auxquelles nous répondons. **L'AEFE fonctionne dans un contexte très évolutif, où l'offre et la demande sont versatiles.** A Londres, il y a quelques années, les établissements manquaient de place, aujourd'hui il y a une problématique de manque d'effectifs, même dans l'EGD.

François Normant : Pour reprendre l'analogie avec le Parlement, les décisions avant d'être votées sont travaillées en commissions. Nous souhaitons pouvoir, au niveau des conseils d'établissements ou du conseil d'administration de l'AEFE être intégrés à ce travail préliminaire dans le cadre de commissions permanentes. Ensuite, il y a un vote et la majorité l'emporte. Au CA de l'AEFE les 14 représentants des ministères votent comme un seul homme - mais on aura pu s'exprimer au préalable - .

Sénateur Jean-Yves Leconte

Le débat met en exergue certains enjeux et points dangereux des évolutions. J'ai évoqué plus tôt la question de l'AEFE, régulateur-opérateur et me félicitais que l'on ait d'évidence choisi de garder l'AEFE comme opérateur. Je conçois que pour certains, être certificateur et d'autre part opérateur peut engendrer des incohérences mais que veulent-ils au final ? Le départ de la puissance publique comme opérateur et que l'ensemble des établissements réunis ici soient des établissements totalement privés, avec des fonds privés et que l'Etat ne fasse que réguler.



C'est une option. Je pense pour ma part que, si on veut pouvoir être réellement fidèle à la spécificité de l'enseignement français à l'étranger il faut être fidèle à la fois à ceux qui nous ont fait confiance jusque-là et à notre histoire. La question oubliée dans cette réforme est celle de l'accessibilité, du coût des scolarités pour les enfants français -et pour les autres- parce que si nous passons d'une situation de manque de places à



une situation où il y a des places mais à un coût inaccessible et donc pas assez d'élèves, il faudra s'interroger sur ce qu'on a fait.

Cette question de l'accessibilité doit être au cœur de nos préoccupations avant de prendre des décisions finales sur l'évolution de l'enseignement français à l'étranger. Nous devons évoluer mais rester fidèles à ce que nous gérons avec nos valeurs et notre histoire et ne pas prendre pour modèle les écoles anglo-saxonnes qui se développent et engendrent de gros investissements.

Le conseil d'administration de l'AEFE doit évoluer. L'exemple de Saint-Petersbourg l'illustre : la puissance publique a décidé de transmettre l'établissement à un opérateur privé sans aucun contrôle, à prolonger son homologation, ce n'est pas acceptable.

L'attractivité de l'enseignement français n'est pas un don du ciel. Elle a été construite par l'application des parents et de tous les acteurs. Nous n'avons pas à nous mettre à genoux face à des investisseurs privés qui seraient juste là pour aider à remplir la commande du président de la République. Donc doubler sans avoir la préoccupation de la qualité et de l'accessibilité est un énorme risque. Le rôle de l'Etat est aussi de mettre des conditions aux opérateurs privés pour l'ambition présidentielle ne soit pas une politique du chiffre.

Marketing et concurrence

Q/ Elitsa Collot, Lycée français de Sofia

Je comprends que l'évolution du réseau se fera par deux axes : le partenariat public-privé et un travail sur l'attractivité. Dans les pays, nous travaillons avec les équipes de l'AEFE qui doivent mettre en oeuvre cette stratégie. Or, les chefs d'établissement viennent de l'Education Nationale française et ne sont pas formés pour travailler à l'étranger. Quelles mesures sont mises en place pour les former au niveau opérationnel pour travailler dans une optique de partenariat avec des parents d'élèves gestionnaires sans jeux de force et d'imposition ? Comment sont-ils préparés pour pouvoir vendre l'enseignement français à l'étranger -et son excellence- dans l'éducation privée à l'étranger et avec la concurrence internationale ?

TABLE RONDE - Echanges avec les personnalités invitées

R/ Jean-Paul Négrel : nous recrutons des chefs d'établissement de l'Education Nationale parce que nous sommes dans le cadre d'établissements homologués. On doit nuancer leur manque d'expérience : la moitié des personnels de direction sont en deuxième mission. Ils ont déjà une expérience acquise. Le recrutement est très sélectif au niveau des dossiers, il y a ensuite un entretien personnalisé et nous essayons de faire en sorte que le profil du candidat soit le plus adapté au poste.



Après la formation initiale dès les premiers mois, nous développons la formation continue. Les chefs d'établissement sont avant tout les dépositaires du respect de l'homologation et de la qualité de l'enseignement. C'est le choix de l'enseignement français homologué que font les familles en mettant leurs enfants chez nous, en tenant compte du contexte local et, pour renforcer les difficultés, en tenant compte d'un contexte concurrentiel, ce qui n'est pas le cas en France, quoi que, il y a la concurrence importante de l'enseignement privé.

L'homologation dans un contexte réseau signifie aussi que vous pouvez passer de Rabat à Tokyo et votre enfant suivra le même programme, aura les mêmes enseignants et les mêmes examens. **Cette richesse de l'état français sécurise les parcours et donne d'excellents résultats en matière pédagogique et académique.**

Nous devons certes nous adapter à la concurrence mais rappelons que **nos établissements français à l'étranger sont les plus accessibles**. Comparons la qualité, les résultats et le coût - bien que ce soit toujours cher pour les familles, surtout pour les familles nombreuses-, si on prend la moyenne des frais de scolarité sur la planète de 6000 € et si on évalue par statuts d'établissement, - ce sont les EGD les moins chers car financés partiellement par le contribuable - et plus chers pour les conventionnés et partenaires.

Enfin, oui, nos chefs d'établissement doivent être davantage formés à la concurrence mais rappelons que dans

les partenaires et les conventionnés, ce ne sont pas eux qui décident des choix financiers et des choix stratégiques de développement. **Ce sont les boards qui sont directement responsables de la politique financière de l'établissement.** A Sofia, c'est la présidente du comité de gestion qui signe les contrats des personnels, les décisions d'investissement et la politique tarifaire de l'établissement. Nos chefs d'établissement ont la mission pédagogique, éducative et la responsabilité du fonctionnement et de la direction de l'établissement.

Dominique Depriester : les établissements font partie d'un écosystème local autour de l'ambassade de France et des services culturels qui sont également en charge d'expliquer localement aux autorités, aux universités, les spécificités de notre système éducatif et de le valoriser à l'étranger. Les établissements se reposent sur l'ensemble de la présence française dans les postes qui agissent vraiment en synergie à l'étranger.

Elitsa Collot : **Les établissements anglophones sont très forts en marketing.** Ils peuvent ne pas avoir le meilleur système d'éducation mais ils savent le vendre et les chefs d'établissement français ne sont pas formés en marketing. S'ils n'apprennent pas à vendre le système français, on ne va pas survivre.



Mihaela Bucuroi, *Lycée français de Bruxelles* : je me permets de revenir à l'importance des instances et l'importance de soutenir l'engagement des associations de parents qui défendent leurs établissements parce qu'avant d'être un business, l'éducation est un service public essentiel pour les familles. Mais il faut garder les yeux ouverts et rester vigilants sur l'autonomie des établissements et la communication. Bruxelles n'est pas encore le cas de Londres mais pourrait le devenir... Si vous tapez *école française à Bruxelles* et même *EGD Jean Monnet de Bruxelles* c'est notre concurrent qui est référencé en premier. Et si vous assistez à la visite de ce nouvel établissement et posez la question de l'homologation, on vous répond qu'il le sera bientôt et que le propriétaire est l'ancien ministre de l'Education Nationale...

R/ Jean-Paul Négrel : le directeur a reçu l'équipe de direction et a reçu d'ailleurs le concurrent auquel vous faites allusion. Je pense qu'on pourra travailler dans une logique de complémentarité plutôt que dans une logique de concurrence effrénée. Cependant on ne développera pas le réseau sans qu'il y ait de nouveaux établissements. Et la concurrence peut être un stimulant pour des établissements qui étaient, non pas en situation de monopole, mais qui étaient peu sollicités. La concurrence est parfois bénéfique.

Autonomie des EGD

Nous menons un travail actuellement pour améliorer la gouvernance et accroître l'autonomie des établissements en gestion directe notamment en termes de délégations de décisions au travers des projets d'établissement -qui doivent être un outil beaucoup mieux utilisé- et en augmentant le hors plafond d'emploi (personnels recrutés localement). Notre directeur y est très attaché.

Nos établissements d'enseignement français à l'étranger ont des missions de service public mais ce sont aussi des entreprises privées. Ils ne sont pas chargés DU service public. Les critères du service public sont la continuité et la gratuité. Or nos établissements ne sont pas gratuits, ils doivent fonctionner comme des entreprises privées, dégager des résultats pour investir et se moderniser.

L'état français continue à financer une partie conséquente de l'établissement public général, 500 millions d'euros par an dans l'enseignement français où 20% des élèves français sont boursiers, ce qui est loin d'être négligeable, sans compter pour les partenaires, le financement de la part patronale de la pension civile des personnes titulaires, sans compter non plus toute la formation en amont. Donc, oui, nous sommes dans un système chargé de mission de service public mais qui doit dégager des résultats comme une entreprise et avec les moyens dont il dispose dans une logique de solidarité nationale et de rationalisation budgétaire. L'AEFE est un établissement public comme les autres et elle a pris sa part de façon remarquable au sens premier du terme. Elle a fait sa mue, elle s'est rationalisée. Nous remercions les établissements d'avoir joué le jeu en passant de 6 à 9% puis à 7,5%, tout en diminuant le nombre de personnels titulaires de façon très importante. Nous avons joué le jeu de la solidarité que le législateur français nous demandait.

Q/ Aliou Traoré, Ecole Les lutins, Bamako
Nous avons de la difficulté, au Mali, à attirer des enseignants titulaires, or la qualité des ressources humaines est essentielle pour l'attractivité. Quels plans de formation adaptés, notamment à distance sont mis en place ?

R/ Jean-Paul Négrel : nous travaillons à une réorganisation de la formation continue. Il y aura des avancées notoires en terme de formation des personnels locaux assurée par l'AEFE dans le cadre de ses établissements mutualisateurs qui vont connaître une évolution très importante et s'inscrire dans la réforme générale.

Q/ Sigolène Descazard, Lycée français d'Alicante : quelle est la position de l'AEFE sur les classes à triple niveaux qui s'ouvrent dans le primaire. Est-ce une décision politique de les généraliser ?

R/ Fabrice Rousseau : il n'y a aucune volonté de faire des regroupements de niveaux. Cela se pratique en France depuis 130 ans, les classes pluri-niveaux sont consubstantielles à l'école de la 3e république et n'ont jamais posé de problème. A Paris, aujourd'hui, il y a des classes à deux voire trois niveaux qui existent dans l'école maternelle publique et elles fonctionnent très bien. C'est une question de technique de l'enseignement ou de l'enseignante. En tout état de cause, on ne procède en général à ce type de classe multi-niveaux que lorsqu'il y a une attrition des effectifs. mais cela ne pose pas de problème pédagogique.

Q/ Zarine Hasnaoui, lycée français d'Alger

Une petite note positive : c'est la première année où l'on a pu travailler main dans la main avec toute l'équipe administrative, nous avons participé à toutes les commissions du projet d'établissement et cela fait du bien à tout le monde.

Il nous semble important de travailler sur le sentiment d'appartenance de nos élèves, sur la fierté, d'être un élève du lycée français d'Alger. Nous avons une excellente éducation, un beau lycée et devrions commencer toute communication par nos propres élèves car c'est eux qui vont porter la voix aux autres.

R/ Jean-Paul Négrel : tout dépend des établissements mais je reviens des jeux internationaux de la jeunesse à Beyrouth, les 400 élèves qui en sont partis ont ramené des souvenirs inoubliables. *Ambassadeurs en herbe, l'orchestre des lycées français du monde*, beaucoup de manifestations inter réseau et locales ancrent le sentiment d'appartenance.

En ce qui concerne l'écoute des parents, elle est indispensable. Cela va nous être rappelé par les autorités politiques, mais nous en sommes complètement convaincus.

Cédric Etlicher, conseiller consulaire pour la Russie et Biélorussie. Je veux mettre en garde sur les classes à double et triple niveaux. A Moscou l'ancienne proviseure en était spécialiste et nous avons perdu des effectifs en primaire parce que les parents locaux ne comprennent pas le mécanisme et plutôt que de se plaindre, ils déscolarisent leurs enfants. On est revenu au simple niveau et les effectifs sont de nouveau en croissance, on revoit la pyramide qui alimente l'école jusqu'au au secondaire. Concernant le développement contre les Anglo-Saxons, c'est un peu la guerre du petit boulanger français qui se bat contre les Starbucks qui font du fast-food et le boulanger, lui, fait de la qualité mais les deux peuvent vivre.

Aujourd'hui à Saint-Petersbourg on laisse une homologation à une école qui ne devrait pas l'avoir si on voulait rester sur les normes de qualité française.



Concernant les coupes de postes de titulaires il y a des pays aujourd'hui où il n'y a pas de vivier de recrutement local or, on coupe les postes de résidents et vous avez des établissements avec de moins en moins de résident et des recrutés locaux qui viennent avec des visas ne leur donnant pas le droit de travailler ce qui met l'établissement et le professeur en danger et à terme, c'est tout le dispositif scolaire français qui risque de donner des crispations diplomatiques, voire de devoir fermer dans certains pays. La solidarité serait d'arrêter de fermer les postes de résidents dans les pays sans vivier local à l'inverse d'autres pays européens où il y a la capacité de recruter localement et légalement.

Olivier Cadic : En réponse à mon collègue, Jean-Yves Leconte, j'ai dit qu'on devait construire ensemble mais il faut sortir de la caricature : " le public c'est bon le privé c'est pas bon" je crois que la réponse a été donné par Monsieur Deberre qui parle de partenariat public-privé qu'il faut faire vivre et sortir du *Don Camilo - Peppone !*

Fin de la séance officielle.

RAPPORT D'ACTIVITÉ de la FAPÉE

Exercice 2018- 2019



Seule représentante de l'ensemble des associations de parents d'élèves, gestionnaires et non gestionnaires, français et étrangers, au conseil d'administration de l'AEFE et de la Mission Laïque Française

La présence de la FAPÉE dans le monde

184 membres
dont 75 APE gestionnaires

+ 5 nouvelles adhésions cette année :
Tamatave, La Havane, Berne, Bonn, Tunis
Louis Pasteur ; Kiev (ré adhésion), Zagreb
(ré-adhésion)

Et les associations régionales :
APEESFT Tunisie
FAPALFE d'Espagne
FAPE OSUI Maroc

Conseil d'administration 2018-19

François Normant (AMFAPEE), président ; Corrine Petit (Singapour), vice-présidente Conv./APE gest. ; Marie-Claude Abou Fadel (Djeddah), Moyen Orient/Partenaires; Manel Dridi (Tunisie), CNB/Maghreb ; Virginie Royer (Londres), vice-présidente EGD/APE non gest. ; Sébastien Ricout (Zurich) ; Nathalie Aroyo (Kuala Lumpur), trésorière ; Catherine Terraz (Lagos), secrétaire générale ; Xavier Gonon (AMFAPEE) ; Aliou Traoré (Bamako) ; Olivier Bastet (Santiago du Chile) ; Mihaela Bucuroiu (Bruxelles) ; Jean Nicolas Pagnoux (Villanueva de la Canada, Fapalfe-Espagne) CNB ; Aly Sayegh (Bamako) ; Bernard Pora (Shanghai)

Bureau Isabelle Tardé, Kate Keener

MISSIONS et ACTIONS

CONSEIL

- Le bureau est ouvert tous les jours et répond à toute question des APE et parents.
- Relecture de statuts, conventions, domiciliation, vie des associations, mise en place de la réforme du lycée, intervention auprès des autorités de tutelles, sanctions disciplinaires,...

INFORMATION-COMMUNICATION

- Site internet fapee.com et Facebook : APE FAPÉE ; Parents des lycées français à l'étranger-FAPÉE (groupe)
- Edition d' infolettres mensuelles
- Informations ponctuelles via les e-groupes

MISE EN RESEAU ET PARTAGE D'EXPERIENCES

- Parents d'élèves dans le réseau EFE-Europe/NG Monde <fapee_europe@googlegroups.com>
- FAPÉE/parents gestionnaires <fapee_conventionnes_monde@googlegroups.com>
- FAPALFE – Fédération des APA des Lycées Français d'Espagne fapalfe_espagne@googlegroups.com
- Création d'une plateforme Parents des commissions EBEP
- Création d'une plateforme FAPALFE

- **Conseils d'administration de la FAPEE** en téléconférence (19 octobre 2018, 20 février 2019, 26 juin 2019)
- **Colloque international pour une école inclusive dans le réseau**, Barcelone (18-19 nov. 2018)
- **Assemblée générale des APE d'Espagne** FAPALFE, Bilbao (17 mai 2019)
- **Missions**
 - ➔ **Allemagne** : visite des EGD, rencontre avec la COCAC adjointe et les APE (12-16 nov. 2018) ;
 - ➔ **Maroc** : visite des établissements (21-26 janv. 2019), rencontres avec l'Ambassadeur, le ministre conseiller, le COCAC adjoint, la consule générale à Rabat, le consul général à Casablanca, le consul général à Fes, la consule générale adjointe à Marrakech, les chefs d'établissement AEFÉ et OSUI et les APE ;
 - ➔ **Togo** : Lycée Français de Lomé (31 jan. 2019) ;
 - ➔ **Espagne** : Lycée Français de Madrid, réunion des parents délégués (6 fév. 2019) ;
 - ➔ **Éthiopie** : Lycée Franco Ethiopien Guébré-Mariam (16 fév. 2019) ;
 - ➔ **Canada** : Lycée Claudel d'Ottawa (26 fév. 2019) ;
 - ➔ **Mexique** : Lycée Franco-Mexicain (21 mars 2019) ;
 - ➔ **Oman** : Lycée Français de Mascate (30 mars 2019) ;
 - ➔ **Suisse** : Lycée Français de Zurich (1^{er} avril 2019) ;
 - ➔ **Tunisie** : Visite des établissements, rencontres avec l'Ambassadeur, le COCAC adjoint, les chefs d'établissement et le comité directeur des Associations de Parents d'Elèves des Lycées Français de Tunisie APEEFST (11-18 avril 2019).



Evènements, consultations, auditions

- **Colloque ADFE-FDM (Sénatrice Mme Lepage) "Enfance et expatriation"** au Sénat, (28 sept. 2018)
- **Assemblées des Français de l'Étranger** (oct. 2018, mars 2019)
- **Assemblée générale de l'ANEFE** (oct. 2018, mars 2019)
- **Audition par la Députée Mme Cazebonne** (2 oct. 2018)
- **Audition par la commission Education (AFE)** (3 oct. 2018, 12 mars 2019)
- **Colloque à l'Assemblée Nationale sur le plurilinguisme** (6 oct. 2018)
- **Conférence sur la médiation dans l'éducation nationale** (9 oct. 2018)
- **Colloque sur l'Enseignement Français à l'Étranger (Députée Mme Cazebonne) : "Une ambition réaffirmée dans un nouveau contexte international"** (15 mars 2019)
- **Forum des Anciens élèves du réseau**, Tunis (12 avril 2019)
- **Audition par le Secrétaire d'Etat, Monsieur Jean Baptiste Lemoyne** (6 mai 2019)
- **Consultation sur le développement de l'Enseignement Français à l'Étranger** (20 mai 2019)
- **Cérémonie des boursiers d'excellence** (17 juin 2019)

=> **AEFE**

- Conseils d'administration (26 nov. 2018, 29 mars, 27 juin 2019)
- Commission Nationale des Bourses scolaires (12-13 déc. 2018, 12-13 juin 2019)
- Intervention au séminaire des personnels d'encadrement nouvellement nommés dans le réseau (21-23 mai 2019)
- Rencontres régulières avec le directeur, Olivier Brochet, les chefs de secteur et le service pédagogique
- Observatoire pour les élèves à besoins particuliers (26 nov. 2018, 27 juin 2019)

=> **Mission Laïque Française**

- Conseils d'administration (28 jan., 25 juin 2019)
- Congrès de la Mission Laïque Française, Paris (6-7 avril 2019)

ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES

Séminaires de gouvernance 2018-19 « Une gouvernance partagée »

- ▶ **CUREPIPE** (7-8 déc. 2018)
- ▶ **TEL AVIV** (17-18 jan. 2019)
- ▶ **LOME** (1-2 fév. 2019)
- ▶ **ADDIS ABEBA** (15-16 fév. 2019)
- ▶ **MEXICO** (22-23 mars 2019)
- ▶ **BUDAPEST** (22-23 mars 2019)
- ▶ **DUBAÏ** (28-29 mars 2019)
- ▶ **MANILLE** (5-6 avril 2019)

Sujets des Plénières et Ateliers des séminaires

- La gestion des ressources humaines : un enjeu prioritaire.
- Les enjeux d'un recrutement de qualité.
- Faire de la formation des personnels une priorité de l'établissement.
- Renforcer l'attractivité par une communication efficace
- Gérer une crise ou un conflit au sein d'un établissement.
- Articuler projet stratégique et projet d'établissement

=> **Rencontrer nos adhérents et l'ensemble des équipes président/trésorier/direction de chaque établissement**

=> **Animer une heure FAPEE sur l'utilité d'un réseau parents et leurs thématiques spécifiques**

=> **Apporter notre expertise aux débats et ateliers**



=> ... *partagés dans le e-groupe APE gestionnaires-Monde*

- Les avantages versés aux personnels résidents dans le cadre d'une politique d'attractivité
- Majoration des HS/HSA
- Règlement intérieur de l'APE gestionnaire
- Tarifs dégressifs pour familles nombreuses
- Défraiement des administrateurs comité de gestion/conseil d'administration
- Procédures d'embauche des personnels de droit local/rôle de la commission Ressources humaines
- Cahier des charges cantine scolaire
- Projet immobilier : plan de financement/Garantie d'emprunt/ANEFE
- Les postes dans l'équipe administrative

=> ... *partagés dans le e-groupe APE non gestionnaires-Monde*

- Plateforme pour les parents des commissions EBEP
- Remplacements des enseignants absents
- Formation des enseignants recrutés localement
- Relations APE/direction
- Hausses des scolarités, notamment liées à des projets immobiliers
- Transport scolaire
- Vie des associations, représentation parentale aux instances,...
- RGPD et accès aux parents d'élèves
- Les moyens financiers d'une association La cotisation, le fundraising

ON EN PARLE

- Réforme de l'EFE : quelles ambitions ? Que faut-il vraiment espérer ?
- Mise en place de la réforme du lycée, enseignements de spécialités artistiques, Informatique et Sciences du Numériques
- Frais universitaires augmentés pour les étudiants extra européens
- Gouvernance de « Papa-Maman » et les relations avec certains syndicats
- Déconventionnement du LFI de Hong Kong

➔ **CONSULTATION SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER**

A l'initiative de Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'état, plus de 100 participants ont été invités à échanger dans 4 ateliers sur les perspectives d'évolution de l'enseignement français à l'étranger en conformité avec les objectifs du président de la république et la volonté du ministre Blanquer de faire de la France "une puissance éducative". Etablissements à programme français mais aussi label FrancEducation, FLAM, tous dispositifs permettant aux enfants français de bénéficier d'un enseignement total ou partiel en français et de contribuer au rayonnement de notre enseignement et de la francophonie.

Rien ne se fera sans l'**assurance d'une mise à disposition accrue de titulaires** par le MENJ (+1000 titulaires), le **développement d'un recrutement d'enseignants de qualité formés et diplômés**, notamment par l'ouverture de diplômes universitaires (Master d'Enseignement Français à l'Etranger, DU en lien avec les ESPE,...), la **capacité d'emprunter à nouveau donnée à l'AEFE** et un **rebasage de la subvention de l'AEFE (chiffrée à 31M€** par le rapport interministériel mené par les inspections du MENJ et du MAEE). Or, parmi les participants (AEFE, MENJ, MAEE, fédérations de parents, élus,...) manqué **le ministère du Budget**.

Les représentants de la FAPEE ont, pour leur part, veillé à ce que les parents soient dûment associés au niveau des établissements (aspect délibératif des CA des EGD) et reconnus pour leurs contributions (financière, gestionnaire) au niveau des instances de l'AEFE. Notre président, François Normant a insisté sur l'octroi de bourses d'études aux élèves non communaux de l'enseignement français à l'étranger.

- **1^{er} colloque international sur l'école inclusive dans le réseau**
Lycée Français de Barcelone, 23-24 nov. 2018 - ALEDAS
- **Le prochain colloque se tiendra au Lycée Jean Monnet de Bruxelles les 27 et 28 mars 2020**



OBSERVATOIRE DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Créé en 2016 par l'AEFE en partenariat avec la Mission Laïque Française.

2 réunions (26 nov 2018, 27 juin 2019)

1/ Il remonte du terrain le besoin en formation des enseignants, en règles nouvelles pour harmoniser les pratiques dans le réseau et valoriser la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers en fonction des contextes locaux.

2/ Focus sur le réseau marocain 10.000 élèves dans le 1^{er} degré et 20.000 dans le 2nd degré **est particulièrement bien structuré et doté en moyens sur le modèle académique** : Commission d'aide et d'orientation pédagogique qui a les mêmes attributions qu'une MDPH mais ne reconnaît pas le handicap. Elle suit le parcours de scolarisation des élèves. Elle est dotée d'une cellule conseil.

(117 PPS dans le 1^{er} degré, 56 PPS dans le 2nd degré, 600 PAP)

Rôle fondamental des associations de parents d'élèves, notamment CAPE Chénier « *Beaucoup de familles marocaines se rapprochent de l'enseignement français parce qu'elles savent qu'elles seront accueillies.* »

3/ Cofinancement d'action de formation des AESH dans plusieurs établissements

4/ POURCENTAGE DE SAISINE DE LA MDPH POUR LES PPS : 30%

70% sont pris en charge par l'établissement dès lors que le trouble est patent. On observe un réel volontarisme des établissements à construire un PPS. Mais la question du suivi de ces élèves, comme de tous ceux qui ont un protocole SPAI, PAP, PPRE et PPS se pose.

5/ EVOLUTION DE LA PRISE EN CHARGE DES ACCOMPAGNANTS

2017 : Etablissements 22% ; employeurs 2% ; familles 70%

2018 : Etablissements 17% ; employeurs 2% ; familles 74%

L'AEFE a un budget de 300 000€ pour le financement des AESH pour les élèves boursiers.

Une nouvelle plateforme « **Cap école inclusive du numérique** » sera prochainement mise en place par l'éducation nationale sur son site pédagogique, CANOPÉ pour répondre à des problématiques concrètes en classes.

Nos demandes

- ✓ **AESH** : quelle aide/gestion par l'établissement?
- ✓ Conditions d'accessibilité des soignants dans les EGD ?
- ✓ Désignation d'une personne ressource par établissement (poser les règles de chacun des protocoles, suivre le dossier des élèves surtout sur l'inter cycle et le second degré, contribuer à la formation des enseignants)
- ✓ Une information détaillée sur les moyens et dispositifs mis en place pour une école inclusive sur les sites des établissements.

Aide à la scolarité

Commission Nationale des Bourses scolaires (CNB)

2018 Rythme Sud (RS) / 2018-19 Rythme Nord (RN) :

24.664 boursiers pour un montant de 102,86 M€, soit 20,72 % des élèves français, baisse de 0,25 % en partie due à un euro fort.

Dotation initiale de 110 M€, même montant qu'en 2017. La subvention de l'Etat s'élève à 106.7 M€.

Pour rappel : 2017(RS) / 2017-18 (RN) : **25.367 boursiers** pour un montant total de 103,11M€ soit **20.85% des élèves français** scolarisés dans le réseau.

Campagne en cours 2019 (RS), 2019-20 (RN) :

Dotation bourses scolaires ouverte dans le budget primitif 2019 de l'AEFE : 105M€ (110M€ en 2018). La subvention de l'Etat à l'AEFE s'établit à ce jour à 101,85M€.

La CNB a validé (pour avis) l'attribution de bourses à 20 015 élèves pour un montant de 84,77 M€ (83,2M€ l'an dernier) en deçà des enveloppes limitatives allouées après révision lors du dialogue de gestion (87,88 M€).

1 535 dossiers (6,5 %) ont été ajournés et 2041 dossiers rejetés (8,6%). Le taux de recevabilité est donc de 84,8 % contre 82,6 % l'année précédente.

- 181 CCB (170 RN et 11 RS)
937 visites au domicile des demandeurs, rythme Nord et Sud confondus.
- **Accompagnants d'élèves en situation de handicap** : enveloppe spécifique de 300,000€ destinée à financer distinctement, au bénéfice des familles boursières, les frais d'accompagnement en personnels (ASESH) des élèves boursiers en situation de handicap, a été reconduite.

A noter : Ces bourses sont attribuées très majoritairement après la rentrée de septembre et leur attribution conditionnée à la remise d'un dossier complet comprenant notamment l'avis de la MDPH.

L'an passé, l'Agence a attribué 98 ASESH pour un montant global de 340,800€.

► <https://www.fapee.com/CNB-Juin-2019>

Evolution des élèves français dans le réseau international (AEFE)

- 114.000 en 2014
- 117.000 en 2015
- 117.000 en 2016
- 121.000 en 2017
- 119 036 en 2018

Tarifs scolaires

- Moyenne annuelle (RS = 5 243 €) (RN = 5 747 €)
 - Fourchette des frais de scolarité :104 € École française René Descartes de Bissao /26 927€ École internationale des Nations-Unies de New-York. (plafonnement à 16 000\$)
- Le coût moyen par boursier est de 4 235€, contre 4 071€ l'année précédente.
- La quotité moyenne de bourse accordée s'élève à 79,56 %, en légère hausse
- Le pourcentage de familles bénéficiant d'une quotité de bourse de 100 % s'élève à 39,6% contre 39,9% l'année précédente.
 - Le pourcentage de familles dont la quotité théorique a été pondérée à la hausse ou à la baisse s'élève à 13,3% contre 15,9% l'an dernier.

Bourses parascolaires :18,5 M€ soit 21,8% du montant total des bourses attribué.

Répartition des élèves boursiers par type d'établissement

=> Rythme Nord :

- 32,8 % des élèves boursiers sont scolarisés dans des établissements en gestion directe,
- 40,8 % dans les établissements conventionnés,
- 23 % dans les établissements en partenariat,
- 3,4% dans des établissements hors réseau.

=> Rythme Sud :

- 10,1% dans les EGD, 86,3% dans les conventionnés et 3,6% dans les partenaires ou hors réseau.

Répartition des boursiers par cycle

- 14,4 % pour le préélémentaire en RN et 17,9% en RS
- 37,6 % pour l'élémentaire en RN et 38,7% en RS
- 29,6 % pour le collège en RN et 29,2% en RS
- 18,4 % pour le lycée en RN et 14,2% en RS
- 0 % en Post Bacalauréat (8 élèves)

Election des nouveaux administrateurs

La gouvernance de la FAPEE est assurée par un conseil d'administration de 15 membres, élus pour 3 ans. Tous sont des membres d'associations adhérentes, mandatés par leurs APE pour se présenter en tant qu'administrateur. L'AMFAPEE, association des anciens membres de la FAPEE, peut présenter également 2 administrateurs, ce qui permet de garder actifs au sein de notre fédération des bénévoles qui ne seraient plus parents d'élèves. Si certains d'entre vous, à court ou moyen terme, voulez nous donner de votre temps vous êtes les bienvenus ! Lors de chaque renouvellement du Conseil d'administration, l'Assemblée générale peut élire jusqu'à trois administrateurs de réserve.. (Article 5 Titre II des statuts, Article 6 Titre II du règlement intérieur)

Sont sortants :

Marie-Claude ABOU FADEL (Djeddah), Nathalie AROYO (Kuala Lumpur), Manel DRIDI (Tunisie), Xavier GONON (AMFAPEE), François NORMANT (AMFAPEE), Jean-Nicolas PAGNOUX (Villanueva de la Canada), Corrine PETIT (Singapour), Bernard PORA (Shanghai), Sébastien RICOULT (Zurich), Aly SAYEGH (Bamako).

10 postes d'administrateurs sont à pourvoir.

Sont candidats :

5 ADMINISTRATEURS EN REELECTION

Afrique :	François NORMANT	(AMFAPEE)
Asie :	Corrine PETIT	(Singapour - <i>Conventionné</i>)
Europe :	Sébastien RICOULT	(Zurich - <i>Conventionné</i>)
	Jean-Nicolas PAGNOUX	(Madrid - <i>MLF-FAPALFE</i>)
Moyen Orient :	Marie-Claude ABOU FADEL	(Djeddah - <i>MLF Conventionné</i>)

NOUVELLES CANDIDATURES

Afrique :	Ahmed OULD ZEIN	(Nouakchott - <i>EGD</i>)
	Chakirou TOUKOUROU	(Cotonou - <i>Conventionné</i>)
Amériques :	Emilie PECASSOU	(Brasilia - <i>Conventionné</i>)
Asie :	Xavier DEPOUILLY	(Hanoï - <i>EGD</i>)
	Camille GARNIER	(Shanghai - <i>Conventionné</i>)
	Laurence MAINGUY	(Vanuatu - <i>Conventionné Rythme Sud</i>)
Europe :	Anne LACOMBE	(La Haye - <i>EGD</i>)
	Julie FEVRE	(Madrid - <i>EGD</i>)
Maghreb :	Younes EL HIMDY	(Casablanca - <i>Coordo Maroc EGD-OSUI</i>)

Sont élus : Marie-Claude ABOU FADEL (Djeddah), Xavier DEPOUILLY (Hanoï), Younes EL HIMDY (Coordination Maroc), Julie FEVRE (Madrid), Camille GARNIER (Shanghai), François NORMANT (AMFAPEE), Emilie PECASSOU (Brasilia), Corrine PETIT (Singapour), Sébastien RICOULT (Zurich), Jean-Nicolas PAGNOUX (Fédération d'Espagne).

Membres de réserve : Anne LACOMBE (La Haye), Laurence MAINGUY (Vanuatu).

Le nouveau Conseil d'administration se réunit à la suite de l'Assemblée générale pour élire le nouveau bureau.

Conseil d'administration de la FAPEE

Samedi 6 juillet 2019 à 17h00

Palais du Luxembourg - salle Médicis, Paris 6e

Etaient présents : Marie-Claude ABOU FADEL (Djeddah), Olivier BASTET (Santiago du Chili), Mihaela BUCUROIU (Bruxelles), Xavier DEPOUILLY (Hanoï), Younes EL HIMDY (Coordination Maroc), Julie FEVRE (Madrid LF), Camille GARNIER (Shanghai), Anne LACOMBE (La Haye), François NORMANT (AMFAPEE), Jean-Nicolas PAGNOUX (Madrid/ Villanueva de la Canada), Corrine PETIT (Singapour), Sébastien RICOUT (Zurich), Virginie ROYER (Londres CDG), Catherine TERRAZ (Lagos), Aliou TRAORE (Bamako Lutins).

Excusés : Emilie PECASSOU (Brasilia), Laurence MAINGUY (Vanuatu).

Conformément à la décision du conseil d'administration du 4 juillet 2009, les personnes membres de réserve sont invitées à participer aux réunions du conseil d'administration sans toutefois droit de vote ni bénéfice du remboursement des frais de transport.

1. Constitution du bureau 2019-20 :

Vote à l'unanimité. Les postes sont occupés pour une durée d'une année.

2. Poste à pourvoir au Conseil d'administration de l'AEFE :

Titulaire : François NORMANT

Suppléante : Corrine PETIT

Ces nominations devront être confirmées par un arrêté des ministères de tutelle.

3. Postes à pourvoir à la Commission nationale des bourses scolaires

Titulaires : Jean Nicolas PAGNOUX, Virginie ROYER

Suppléants : Isabelle TARDE, Xavier DEPOUILLY

4. Gestion courante de la FAPEE : Délégations de pouvoirs, représentation

Conformément aux statuts et règlement intérieur de la FAPEE, François NORMANT, président, demande l'accord du Conseil d'administration pour se faire représenter à chaque fois que nécessaire par la déléguée générale (collaboratrice permanente de l'association), Isabelle TARDE, pour tous les pouvoirs qui relèvent de la gestion et administration courante de l'association, y compris pour la signature de tout compte bancaire ouvert au nom de la FAPEE.

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse du Conseil d'administration. Approuvé à l'unanimité. (Article 9 Titre II des statuts, Articles 9, 11, 12 Titre II du règlement intérieur.)

5. Devoirs des administrateurs

Le président transmettra à tous les administrateurs à la rentrée de septembre un document sur leurs missions et devoirs dont les points suivants :

Frais de missions :

Dans leur rôle d'animateur de zone géographique, les administrateurs sont invités à utiliser tous moyens de communication à distance. S'ils devaient entreprendre une mission ou une action locale, ils devront présenter leur projet aux membres du Bureau de la FAPÉE en indiquant l'objet de la mission, les personnes à visiter et les frais de voyage (moyen de transport, frais d'hôtellerie et de repas) ;

Président François NORMANT		
Vice-Présidentes Corrine PETIT Virginie ROYER	Secrétaire générale Catherine TERRAZ	Trésorier Sébastien RICOUT
Autres membres du Conseil d'Administration		
Marie-Claude ABOU FADEL Olivier BASTET Mihaela BUCUROIU	Xavier DEPOUILLY Younes EL HIMDY Julie FEVRE Camille GARNIER	Jean Nicolas PAGNOUX Emilie PECASSOU Aliou TRAORE

Les frais de poste et de télécommunication ainsi que ceux énumérés ci-dessus devront comporter des justificatifs ; Nos états financiers étant soumis au contrôle des commissaires de la Cour des Comptes, tous les justificatifs présentés au remboursement de notre fédération doivent être sous la forme de documents originaux.

Engagement et envoi de courrier :

Il est aussi rappelé aux administrateurs qu'avant de prendre un quelconque engagement ou d'envoyer un courrier au nom de la FAPÉE, ils doivent le soumettre à l'approbation des autres membres du conseil en l'envoyant au bureau de Paris qui transmettra.

Positions politiques :

Il est demandé à tous les membres de ne pas briguer de mandat électif politique afin de maintenir l'indépendance de la fédération et de respecter ainsi ses statuts et toutes les familles adhérentes.

La FAPÉE possède une image, difficilement acquise, de fédération indépendante au seul service des parents et des enfants, il nous faut la garder.

La séance est levée.



LEVÉE ET COLLECTE DE FONDS

AU SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES FAMILLES

- ◆ Patrick Ténèze et Marie-Andrée Castor, TZ Conseil
- ◆ Virginie Royer, APL Charles de Gaulle, Londres
- ◆ Frédéric de la Borderie et Laurent Batut, Turenne Consulting

LES TRANSFERTS DE FONDS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET LA FRANCE

- ◆ Pascal Joubin et Emilie Hua, Banque Transatlantique



Vis ma vie de dys

Ateliers pour découvrir le quotidien des élèves "dys-férents"

Conseils pour réussir l'inclusion scolaire

- ◆ Corinne Truffier

COLLECTE, LEVEE DE FONDS POUR LES ASSOCIATIONS ET LES ETABLISSEMENTS

Patrick Ténèze, Marie-André Castor, TZ CONSEIL

Patrick Ténèze : Ancien proviseur du réseau, coordonnateur de la zone Asie Pacifique, directeur de la communication à l'AEFE et inspecteur d'académie en France, je fais aujourd'hui du conseil, notamment pour les établissements du réseau. J'appartiens à l'Association Française des Fundraisers, plus de mille membres, dans le secteur caritatif depuis longtemps et en fort développement dans l'enseignement supérieur. **Le fundraising est encore peu implanté dans le domaine scolaire.**

Ma collègue, Marie-André Castor fait du fundraising dans différents secteurs et a accompagné la levée de fonds d'un établissement parisien pour un projet de rénovation de 13M€.

Définitions :

La "collecte" de fonds est la mobilisation de ressources sous forme de dons privés (particuliers, entreprises, legs) au service d'organisations et de causes d'intérêt général qui offrent des avantages fiscaux aux donateurs.

Un organisme d'intérêt général a un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire....

La "levée" de fonds recouvre généralement toutes les actions que mène une entreprise, pour faire évoluer son capital et ses investissements. Les deux ne sont pas incompatibles.

Le fundraising ou collecte de fonds existe depuis longtemps en France, au service des religions. Au 19e siècle les organisations caritatives religieuses ou laïques s'y sont investies, relayant les grands mécènes. La première opération de fundraising en France a été menée par les Apprentis d'Auteuil à la fin du 19ème siècle. Au 20e siècle, avec deux grandes guerres, on a fait appel à l'Etat et la sollicitation a disparu jusque dans les années 1960 quand le ministre de la Culture, André Malraux, a créé la Fondation de France. Depuis la collecte, (Restos du Coeur, Téléthon...) s'est répandue.

Les années 2000 ont vu l'apparition de dispositifs fiscaux montés progressivement de 1% à 60%-70% de défiscalisation des dons. Aujourd'hui, la collecte de fonds s'est professionnalisée par des expertises, nouveaux outils et canaux. La bonne volonté ne suffit plus : on perd beaucoup de temps. Le rapport d'André Ferrand de 2004 sur le financement de l'enseignement français à l'étranger faisait déjà référence à ce financement fréquent dans les écoles internationales, notamment anglo-saxonnes. Aujourd'hui encore, il reste encore trop marginal dans l'EFE.

Pour reprendre Samantha Cazebonne, un établissement français à l'étranger, c'est une identité forte, des spécificités locales à prendre en compte, des partenaires qui existent mais qu'il faut aller chercher, de nouveaux partenaires à mobiliser. Nous avons des expériences locales à valoriser, les anciens élèves qui sont un vivier incroyable si on sait aussi l'activer. L'enjeu aujourd'hui est de financer une entité qui passe du "tout subvention" au "financement par les 4 P" : Public, Parents, Privé et Philanthropie.



Marie-André Castor

La collecte ne s'improvise pas et le travail préliminaire est fondamental avant d'aller chercher les premiers dons.

Les préliminaires

1/ Etudier votre écosystème

- La typologie de l'établissement ? Sa sociologie ?
- Votre identité : d'où vous venez, quelle est votre histoire, votre ADN.
- Quelle est votre Mission? Quelle est votre vision? Quelles sont vos valeurs? Il est toujours intéressant d'avoir une personne extérieure qui puisse avoir un oeil neuf, aller rencontrer tous les intervenants et qui puisse composer votre ADN autour de ces 3 mots, Mission/Vision/Valeurs

2/ Le projet prévu

Rénovation? Projet dédié comme la numérisation de votre établissement ?

3/ Plan de financement du projet

- Vous devez être stratégique et vous positionner par rapport à la concurrence. Les familles sont sollicités sur de multiples domaines, social, médical, sportif, associatif.
- Quel type de sollicitations (gros donateurs, petits dons?)
- Quel canal fiscal ?
- Votre base de données (parents, partenaires, entreprises,...)
- Votre budget fundraising : un chargé de com pour faire tout le roulement communication, un chargé de collecte qui incarnera tout le projet, transformera en appui tout ce relationnel et appellera ou prendra des rendez-vous directs avec les donateurs.

4/ Evaluer et associer vos soutiens

La gouvernance, la direction, les enseignants, les bénévoles : voir dans quelle mesure vous allez être entourés, savoir qui a -ou pas- une culture du fundraising et les sensibiliser au projet (plaquettes, temps dédié à la collecte, événements...) pour emporter l'intérêt des collaborateurs de l'institution.

5/ Communication

- **Analyser les ressources techniques existantes et les monter en gamme** : site institutionnel, liens avec parents (app, Facebook, newsletter)
- Travailler votre définition graphique, votre site, tous les canaux possibles de communication autour du projet et de l'objectif à atteindre.
- **Mettre en exergue vos valeurs, trouver le fil conducteur d'un discours qui donne sens et évidence au don et communiquer autour. Exemple de La Rochefoucauld : toute la communication s'est construite** autour de l'histoire de l'établissement (300 ans !) et de la reconnaissance du lien des familles et des anciens avec l'établissement. Le vivier des anciens élèves n'était pas du tout associé à leur établissement et ce supplément d'âme a permis de mettre en perspective ce qui, au départ, est une sollicitation pour financer des travaux.

6/ Suivi de la collecte

- **Travailler votre base de données**, travailler les contacts, organiser les relances,
- **Créer une communication événementielle dans une dynamique** : calendrier des événements des rendez-vous pour rassembler et fédérer autour de la cause, liens avec la communauté parents et anciens.
- **Programme de reconnaissance** : mur des donateurs, beaucoup de « naming », cultiver le lien et l'importance de la fidélisation, même s'il n'y a plus de responsable de collecte.

Quelle est votre Mission?
Quelle est votre vision?
Quelles sont vos valeurs ?

Votre objectif : une « baseline », une communication dédiée pour embarquer les parents et partenaires sur une histoire vous allez raconter.



Notre première richesse, c'est notre communauté

Notre collecte de fonds est née de l'attachement des parents à la communauté avec l'ambition d'apporter un plus aux élèves: financer des projets d'équipement, de rénovation, aider des familles en difficultés financières pour éviter les déscolarisation et aider les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Nous avons commencé très modestement, il y a 20 ans, par un dîner dans le gymnase organisé par les parents de l'association de parents d'élèves. Très rapidement, l'association a dissocié la représentation des parents élus dans les instances de l'**activité de fundraising portée par une charity**, association caritative, même si, bien sûr, elle y participe fortement. **Ce sont des entités légales totalement indépendantes.** Cela nous permet d'avoir un message très clair vis-à-vis des parents sur "*Où va l'argent*". Chaque année, nous levons entre 150 et 200 000 livres. Depuis 2005, nous avons ainsi levé plus de 2 500 000 livres, ce qui nous a permis de financer beaucoup d'achats d'équipements, de rénovations (mais rien qui ne puisse être sur le budget de l'EGD), les jeux pour une cour de récréation, des classes mobiles, et nous avons aidé plus de 600 élèves dont les familles avaient des difficultés financières, financé des des bilans psychologiques et des AVS.

Nous avons une équipe dédiée, les trustees de la charity et des membres de l'association de parents d'élèves.

L'APE est essentielle pour nous car c'est notre lien avec les parents, elle a ses délégués, ses parents relais au primaire et c'est grâce à elle qu'on touche les parents.

Notre première richesse, c'est notre communauté, que ce soit nos bénévoles qui travaillent beaucoup - Notre campagne dure 6 mois et dans les 2 derniers mois, nos bénévoles sont quasiment à temps plein (et paient leurs places au dîner qui clôture la campagne !) - et nos parents d'élèves qui peuvent nous aider de façon plus ponctuelle, bien sûr par un don direct, parfois gros, mais **nous essayons aussi de toucher un maximum de parents** parce que les petites rivières font les grands fleuves et parce qu'il y a un côté fédérateur extrêmement important que chaque parent, quel que soit son niveau de revenu, puisse participer à la campagne.

Ils peuvent aussi nous donner des lots, nous organisons des ventes aux enchères et une grande tombola pour laquelle nous avons en général entre 100 et 150 lots, de très gros lots (sacs de marque, bijoux, très beaux voyages,...) mais aussi des vouchers pour un brushing dans le quartier ou un dîner dans un restaurant. Les parents peuvent nous aider beaucoup ainsi, en démarchant dans le quartier ou en faisant jouer leurs contacts. Nous insistons sur l'importance du bouche-à-oreille, parler de cette campagne, cela suscite des idées et de l'audace. Il ne faut pas réduire l'importance de toutes les contributions. Pour la tombola, nous vendons 4000 tickets à 5 livres le ticket, tous les parents peuvent y participer.

La troisième façon de nous aider est de participer au dîner de gala qui clôture cette grande campagne. Nous avons deux tarifs, des places privées pour les parents d'élèves et des tables corporate, plus chères. Le soutien des "Corporates" est essentiel. Ils peuvent faire de gros dons mais ils viennent aussi assister au dîner, c'est un dîner de prestige dans des clubs ou de très grands hôtels, réunissant près de 500 personnes et nous invitons bien évidemment, l'ambassadeur, le conseiller culturel, le consul, les membres de la direction du lycée - ce sont des personnes très importantes pour nos parents d'élèves.

L'équipe de fundraising qui travaille plus de 6 mois sur la campagne a deux rôles principaux :

- ▶ Animer, communiquer, solliciter les entreprises et les parents d'élèves pour les associer - "les embarquer"- c'est un énorme travail piloté par l'équipe fundraising pour toucher tout le monde, et elle s'appuie beaucoup sur les délégués de l'APL.
- ▶ S'occuper de l'événementiel, la logistique et l'organisation du dîner.

Quelques remarques pour que cette campagne fonctionne

La légitimité de l'association de parents d'élèves et ses relations avec la direction. C'est fondamental. S'il n'y a pas de très bonnes relations, ou s'il y a des tensions, c'est un frein à la bonne volonté de tous. Le fundraising est sans doute plus facile à l'étranger, le sentiment de cohésion de la communauté parentale autour de l'établissement est fort, il y a de la solidarité, les parents sont attachés à l'établissement mais aussi à sa mixité sociale et ce qui fait son identité depuis si longtemps. **Nous insistons beaucoup auprès de la direction pour qu'elle respecte et soutienne le rôle des parents et de l'association dans le fundraising.**

Cette Charity travaille à Londres dans le cadre d'un EGD, les dons que le Charity fait à l'EGD sont validés à chaque fois par le conseil d'administration de l'AEFE qui doit les approuver.

Louis Sarrazin : il existe aussi un nouveau dispositif le "Stafe" qui remplace la réserve parlementaire et peut aider les écoles ou les projets montés par les APE. A Ljubljana nous avons pu financer l'aire de jeu des enfants. Etant donné qu'il touche des enfants français, il est facilement validé par la commission nationale.





Frédéric de la Broderie :

Comment financer des établissements en vue d'une pérennisation du modèle économique ?

C'est un travail de fondation

Exemple de la levée de fonds à Londres

Elle a débuté il y a 10 ans autour de deux objectifs consécutifs, le premier était la création du Collège Français Bilingue de Londres qui a mobilisé les énergies de 2009 à 2011. Ouverte en 2011, c'est une école maternelle, primaire et collège de 700 élèves, Le budget était de 25 millions de livres et sur ces 25 millions, nous avons levé 4 millions de livres essentiellement auprès des institutionnels, donc pas des parents ni des entreprises. Dans la continuité de l'ouverture du CFBL, nous avons été impliqués dans une levée de fonds de 50 millions de livres liée à la création du Lycée International Winston Churchill de Londres qui a mobilisé les énergies de 2012-2013 jusqu'à son ouverture en 2015. Nous avons levé 10 millions de livres.

Deux points :

- ▶ **Ces deux objectifs étaient fédérateurs** et de taille conséquente.
- ▶ **L'écosystème était favorable**, un vrai partenariat s'est mis en place avec un ambassadeur très actif, Maurice Bordemontagne, qui a cristallisé les énergies entre le secteur public (le Ministère de l'Education Nationale et Bercy pour la garantie de l'Etat. Cela ne fait partie de la levée fonds mais du financement du projet), le secteur privé qui s'est mobilisé avec les entreprises; essentiellement, la levée de fonds était institutionnelle; et enfin une fondation, le "French Education Charitable Trust", qui avait comme vocation d'acheter l'immobilier et le financer.

Pour des projets de cette envergure, les comités de gestion ne se sentaient pas équipés à porter des risques aussi importants, d'un total de 70 millions de livres. Il a été décidé de séparer l'entité qui porterait les emprunts et ferait la levée de fonds, le "French Education Charitable Trust", propriétaire des murs des deux établissements, et créer des "Charities", (des fondations), qui allaient gérer les établissements avec des comités de gestion très distincts, des "OPCO" (Operational Company). Les établissements CFBL et Churchill sont donc bien gérés par des conseils d'administration où siègent des parents, mais la gouvernance inclut des représentants du secteur privé qui représentent les donateurs.

Le contexte était porteur, une demande extrêmement forte d'enseignement, ce qui donne autant de leviers auprès des sociétés car vous apportez une solution de scolarisation à leur service mobilité internationale; ensuite, parce qu'en fonction du pays, les modalités de donations aux fondations peuvent être intéressantes financièrement.

De cette expérience à Londres, nous avons tiré quelques leçons.

- **Un objectif consensuel et contextualisé** : il faut une volonté commune de différentes parties, les parents, les professeurs, l'établissement, les entreprises avec le soutien de l'ambassade.
- **Une structure juridique**. Il faut un minimum de moyens pour monter la structure juridique et fiscale qui va vous permettre d'accélérer le processus.
- **Une équipe dédiée**, à la fois de la bonne volonté et des compétences. Il faut des personnes dans la communauté (professeurs, parents, anciens, entreprises) mais aussi des professionnels pour savoir dépasser des effets de seuils, et ce service se paie.
- **Construire un projet de levée de fonds à moyen terme**, sur deux ou trois ans, même si le besoin est immédiat. Généralement avec un individuel il faut l'avoir « pitcher » 7 ans avant qu'il fasse sa première donation. Les gens qui ont donné aujourd'hui donneront plus et les gens qui ont donné seront eux mêmes des ambassadeurs auprès d'autres personnes, donc même si vous avez des impératifs de contraintes, il faut être patients.
- **Un lien fort avec le secteur privé** : Il faut dédier beaucoup de temps "avant" parce que la période "pendant" - quand vous allez voir les sociétés- passe très vite
- **Le suivi est important**, car une fois que des sociétés ou individus donnent, il faut continuer à les tenir informés, impliqués dans le projet et savoir les remercier. Il faut créer des événements prétextes pour continuer à maintenir cette relation, même un an après.
- **Enfin, ce financement par la levée de fonds ne peut être que complémentaire**, parce que lever 15 millions de livres en 6 ans, c'est très bien, mais ce n'est que 20% du total. La levée de fonds est une partie essentielle mais complémentaire d'une réflexion plus globale.

Il faut penser un modèle économique qui passe par une multitude de financements pour boucler le tour de table financier du projet.

Laurent Batut : L'immobilier est la partie la plus difficile.

D'autres projets peuvent être financés à 100% par la collecte de fonds. Mais, pour les projets de développement d'établissements, qui cherchent un nouveau souffle, qui sont déjà dans une dynamique puissante et cherchent des financements pour s'étendre, la levée de fonds ne suffit pas.

- **Constituer des réserves** : Les ressources d'un établissement sont essentiellement les frais de scolarité, levier à étudier avec beaucoup de précautions car il dépend de la sociologie des familles et de l'endroit où vous vous situez. Mais un projet se prépare avec la constitution de réserves. Si l'on prend l'exemple de beaucoup d'écoles internationales et américaines, les frais de première inscription sont conséquents. C'est une levée de fonds auprès des familles. Si c'est une tradition nationale, profitez en, c'est une contribution volontaire et installée.

- **Autres leviers** : augmenter les **frais nominaux de scolarité, augmenter les élèves, diversifier la population**. Ce n'est pas facile partout, mais dans certains pays, on peut s'ouvrir en mettant en place d'autres cursus (parfois compliqué avec l'homologation). C'est important de s'ouvrir à d'autres populations qui ont d'autres traditions et qui peuvent faire de la collecte de fonds aussi pour l'ensemble de l'établissement.

Il y a le refinancement, la restructuration de la dette, la renégociation des prêts. C'est un levier intéressant en complément de la levée de fonds pour dégager des marges de manoeuvre.

- **Tous les services complémentaires aux familles :** garderie, camps de vacances, les activités extrascolaires.
- **La valorisation des locaux :** Vos locaux sont vides le soir, trois mois de l'année et suivant les calendriers scolaires, ils peuvent être loués à d'autres institutions. Il y a des synergies possibles avec des Alliances Françaises, des cours du soir, même si cela représente une goutte d'eau sur le budget, c'est un service que vous rendez, la possibilité de créer un réseau et toucher d'autres populations. **Les gros projets se financent par une multitude de canaux et le réseau, l'intégration dans son environnement, permettent de développer une capacité de financement à moyen et long terme.**



QUESTIONS

Q/ Julie Fèvre, Lycée français de Madrid : Qu'en est-il de la RGPD et le respect des données personnelles de la base de données de parents ? Y a-t-il des points de frictions ? Nous, APE, nous heurtons beaucoup à cet argument.

Virginie Royer : Au lycée Charles de Gaulle, le formulaire d'inscription contient une case que les parents cochent, par laquelle ils acceptent de recevoir l'information de l'association, ou des charités. Le lycée nous donne ce fichier qui nous permet de contacter les parents. Nous avons revu avec un avocat toute notre politique de respect de la vie privée et nous l'avons envoyée à toute notre base de données de donateurs au moment où la RGPD est passée. On fait bien sûr très attention quand nos donateurs ne veulent pas être connus.

Frédéric de la Borderie : C'est essentiellement une question de préparation. Ne pas hésiter à s'adjoindre un conseil légal. Cela se gère, la RGPD est un changement de réglementation important mais professionnalise les usages.

Virginie Royer : Dans la RGPD la notion d'intérêt pour la personne est importante. Nous touchons essentiellement la communauté parentale et relient notre campagne à leur intérêt puisqu'ils sont parents dans l'école. Comme je le disais, on travaille beaucoup avec le bouche à oreille. Les parents se parlent, s'envoient des mails, vont se parler à l'entrée de l'école mais nous faisons attention de ne pas contacter les gens dont on n'a pas eu les adresses de façon normalisée. Il faut bien s'assurer qu'ils ont accepté de nous donner leurs coordonnées.

Q/ Olivier Bastet, Lycée Saint-Exupéry, Santiago : Le projet immobilier de votre lycée était de 15 millions d'euros. Quel montant avez-vous levé et en combien de temps ?

Marie-Andrée Castor : Nous avons levé 1.6 M€ en 3 ans ce qui est un très bon chiffre, en organisant un dîner de gala, en montant sur une année l'événement du tricentenaire et nous avons multiplié les types de dons et les approches. Approche marketing, "les 200 dons à 1000€", pour le lancement de la construction de l'escalier de sécurité, et terminé la collecte par l'approche "grands donateurs" sur 18 mois autour d'un fichier extrêmement restreint. Le contexte était extrêmement favorable et la collecte a été une réussite par le montant et la rapidité. Ce qui signifie que tout le travail préliminaire "Missions, Vision, Valeurs" et le rendu de "Quel est votre établissement ?" a été entendu. À titre personnel, j'aurais préféré que 90% des parents donnent parce que cela aurait montré que 90% des parents adhéraient au projet mais ils ont donné par différents biais, par la participation à un dîner. C'est l'esprit que vous souhaitez donner à une collecte, c'est aussi la réussite de ce rendez-vous qu'on doit créer sur le long terme.

Q/ Amine Benanni Dos, Lycée Paul Valéry, Meknès : Nous avons fait à Meknès une opération similaire, dans le cadre d'une association, la Caisse de l'École, fédératrice d'un ensemble d'associations. On a pu récolter des fonds, pour louer les manuels scolaires au niveau du primaire, apporter de l'aide aux parents en difficulté et aider les enfants à besoins particuliers, et nous avons fait également un don au niveau de l'AEFE sur trois années successives.

Virginie Royer : il ne faut vraiment pas avoir peur de démarrer modestement, une tombola, une fête d'école, expliquer pourquoi on veut lever de l'argent et essayer de fédérer. Même si la somme n'est pas énorme, au fur et à mesure des rendez-vous annuels, cela devient un élément que les parents attendent, ils donnent eux-mêmes des idées et, petit à petit, la levée de fonds s'organise et grossit.

LES TRANSFERTS DE FONDS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET LA FRANCE

Pascal JOUBIN, Emilie HUA, BANQUE TRANSATLANTIQUE



Des flux nombreux et complexes

Les établissements scolaires français à l'étranger sont à la fois à l'origine et bénéficiaires de nombreux flux financiers liés à leur mode de fonctionnement (règlement de frais de structure, de salaires et de fournisseurs, encaissement de droits d'écologie, flux financiers en provenance et à destination de l'AEFE, etc.).

La complexité de ces flux entrants et sortants peut être liée à leur dimension internationale, à la domiciliation géographique des établissements et à l'identification des bénéficiaires ou donneurs d'ordre.

Obligations réglementaires des banques

Plusieurs points de vigilance sont à prendre en considération. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'ensemble des opérations (nature, origine et finalité) et le risque encouru doivent être analysés, voire documentés.

De plus, l'échange automatique d'informations (EAI) mis en place par l'OCDE s'inscrit parmi les mesures prises pour lutter contre l'évasion fiscale. Sont donc concernés l'ensemble des établissements AEFE dès lors qu'ils sont titulaires de comptes bancaires domiciliés dans une banque française.

Enfin, en matière de [sanctions économiques et financières internationales](#), les embargos sectoriels et les mesures de gel d'avoirs peuvent restreindre voire bloquer les flux financiers transfrontaliers.



Interlocuteur privilégié de l'AEFE et de l'ANEF, la Banque Transatlantique a développé une connaissance approfondie des besoins propres aux établissements d'enseignement français à l'étranger, auxquels elle apporte des solutions personnalisées. Elle met à disposition des services et des outils sur-mesure pour une gestion rapide, simplifiée et sécurisée des flux et de leurs actifs financiers, y compris dans les zones à risques ou sous sanctions financières internationales. Plus d'une centaine d'établissements lui font confiance depuis 30 ans.

[Téléchargez la présentation distribuée aux participants](#)

En savoir plus : btcontact@banquetransatlantique.com



Vis ma vie de dys

Ateliers pour découvrir le quotidien des élèves "dys-férents"

Conseils pour réussir l'inclusion scolaire

Corinne TRUFFIER

<https://www.vismaviededys.com>



Corinne Truffier, parent d'élève et responsable de la commission EBEP du lycée français de Zurich pendant 3 ans a repris des études sur les troubles cognitifs des enfants et adolescents. Elle propose des ateliers sur les enfants DYS aux établissements scolaires du réseau, anime avec la FAPEE une plateforme sur Basecamp pour mutualiser les bonnes pratiques entre parents et met en place des protocoles de diagnostic pour les enfants EBEP du réseau avec une société de télé-médecine. Elle a créé ces ateliers à Zurich pour mieux faire comprendre les enfants atypiques, le handicap, et spécifiquement, les troubles cognitifs, lors de la journée de la différence aux élèves de collège.

Créés pour les élèves, ces ateliers ont été élargis aux enseignants et aux parents.

Lors de notre atelier, Corinne Truffier a présenté les différents troubles cognitifs neuro-développementaux, d'origine cérébrale.. Elle fait toucher du doigt à chacun des participants, par des jeux de rôle, ce que peut représenter le handicap et propose des solutions (ordinateurs adaptés, valorisation de l'oral...), ou des astuces, à la maison, dans la classe, pour faciliter l'autonomisation des enfants.

L'inclusion des élèves différents qui peuvent trouver leur place dans l'école ordinaire est une révolution culturelle. **Aider l'élève à s'épanouir personnellement et académiquement est un vaste chantier citoyen et sociétal.** C'est une croisade qui doit réussir ! L'école inclusive est aussi un point important de la politique pédagogique et d'attractivité du réseau.

Pour réussir l'école inclusive

- ▶ **Une formation sérieuse pour tous**, équipes, familles, autres élèves qui sont moteurs de l'intégration, sur l'accueil et le travail à mener en commun,
- ▶ **La création de commissions EBEP** dans les APE et dans l'école où les thérapeutes ont leur place,
- ▶ **La présence dans chaque établissement d'un coordinateur EBEP ou professeur ressources.** Cela peut être deux personnes car ces fonctions nécessitent des compétences administratives, législatives sur les deux systèmes scolaires, celui du pays d'accueil et de la France, mais aussi des compétences médicales et pédagogiques.

➔ **La plateforme commission EBEP FAPEE vise à aider les parents à monter au sein de leur association une commission BEP**

qui exporte leurs compétences ou ses informations auprès de la commission EBEP qui doit exister dans chaque établissements. N'hésitez pas à poser vos questions et partager des informations.

Pour s'inscrire : info@fapee.com



Formation des enseignants

L'AEFE a annoncé lors du dernier OBEP (Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers) :

- la création d'un intranet dédié à l'école inclusive pour accompagner les enseignants dans leurs classes,
- l'accélération de la formation de tous les personnels,
- la volonté d'avoir des personnels référents dans chaque établissement.

Par manque de temps, l'atelier médiation sera développé plus longuement l'année prochaine. Quelques éléments ont été cependant partagés sur ce thème.



Marie Claude Abou Fadel présidente de comité de gestion du lycée français de Djeddah a mis en place un projet de médiation inscrit au projet d'établissement après avoir suivi une formation diplômante en médiation à l'université de Beyrouth.

A l'étranger, les sources de conflit sont nombreuses ainsi que les types de conflits aussi : parents, gouvernance, différences culturelles entre les différentes communautés,...

La première année a été une année de sensibilisation, auprès des parents, des parents délégués dans les classes, auprès de l'administration, des personnels de la vie scolaire pour expliquer ce qu'était la communication non violente, la médiation. Cette année, nos élèves délégués ont été formés à la médiation scolaire par des personnels de l'école, eux-mêmes formés à la médiation. Nous avons mis en place une cellule de médiation, nous avons des personnels référents médiateurs et des élèves médiateurs. Une semaine de la médiation a été instaurée. La médiation est désormais inscrite au projet d'établissement, nous avons réussi à instaurer une culture de dialogue, « gagnant-gagnant ».

Isabelle Tardé : Il est fondamental d'avoir des médiateurs dans les écoles. C'est une recommandation importante du rapport de Samantha Cazebonne, une recommandation que nous soutenons fortement. Des médiateurs entre pairs, pour les élèves, c'est responsabilisant et cela les fait grandir, mais également pour les adultes. Toutes les organisations devraient avoir aujourd'hui une médiation possible pour gérer de façon pacifique, civilisée, civile, les conflits.

Marie-Claude Abou Fadel : le but primordial de la médiation est de rétablir la relation et donc favorise les bonnes relations avec nos collègues au travail, entre parents, entre parents et direction. On devient plus productif, on avance.

Amine Bennani Doss : A l'initiative de notre proviseure-adjointe, nous avons instauré cette année la médiation entre pairs au collège et formé des parents médiateurs.

Au niveau du collège, les résultats sont vraiment positifs et nous en avons fait le bilan au conseil d'établissement. Les pistes d'action pour l'année prochaine : Sensibiliser davantage l'ensemble des élèves, cela permet d'asseoir la légitimité des médiateurs.

Q/ Julie Fèvre : N'est-il pas nécessaire que les médiateurs - pour les adultes- soient des personnes extérieures ?

R/ Marie-Claude Abou Fadel : Idéalement, peut-être, mais à l'étranger, nous pouvons manquer de ressources humaines. Cependant, un médiateur est formé à exercer et garder sa neutralité et objectivité.

Isabelle Tardé : Les établissements n'ont pas forcément besoin d'un tiers extérieur. La formation s'apprend et il est important que l'organisation apprenne aussi à se gérer elle-même. Elle devient plus vertueuse...



François Normant remercie tous les anciens administrateurs qui quittent leurs fonctions auprès de la FAPEE : Xavier Gonon, Manel Dridi, Nathalie Aroyo, parents fortement engagés dans leurs établissements et piliers de la Fédération.

Il remercie également tous les participants d'être venus nombreux. Le format de l'assemblée générale sur 1 jour et demi est intéressant, il nous a permis de couvrir beaucoup de sujets, d'avoir de nombreuses interactions qui ont fait de cette AG et de la séance officielle en particulier, un moment riche. Il souhaite à tous d'excellentes vacances et donne rendez-vous à tous pour l'assemblée générale 2020.

Corinne Petit, vice-présidente de la FAPEE tient à remercier, au nom des administrateurs et de l'ensemble des parents, Isabelle Tardé, déléguée générale et permanente de la FAPEE, pour son travail et sa grande disponibilité à l'égard de tous.

Fin de l'assemblée générale à 17h.

